This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

MERCURE GALANT

DEDIÉ A MONSEIGNEUR

LE DAUPHIN.

MARS 1694.

A PARIS,
Chez MICHEL BRUNET, Grand' Salle du Palais, au Mercure Galant.

ON donnera toûjours un Volume nouveau du Mercure Galant le premier jour de chaque Mois, & on le vendra Trente sols relié en Veau & Vingt-cinq sols en Parchemin.

840.6
M558
1694
Mar.

A PARIS,
Chez G. DE LUYNE, au Palais, dans la Salle des Merciers, à la Justice.
T. GIRARD, au Palais, dans la Grande Salle, à l'Envie,
Et MICHEL BRUNET, Grand' Salle du Palais, au Mercure Galant.

M. DC. XCIV.

Avec Privilege du Roy.

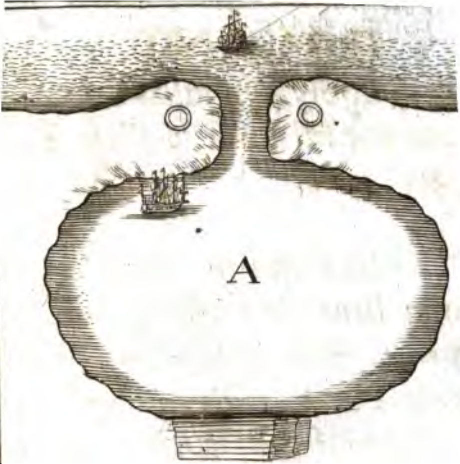

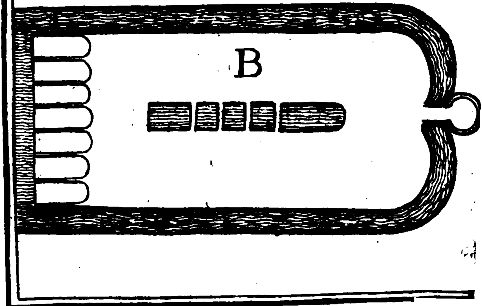

F. E. sc.

Coy I
Gottschalk
10.14.55
55594

AVIS.

QUelques prieres qu'on ait faites jusqu'à present de bien écrire les noms de Famille employez dans les Memoires qu'on envoye pour ce Mercure, on ne laisse pas d'y manquer toûjours. Cela est cause qu'il y a de temps en temps quelques-uns de ces Memoires dont on ne se peut servir. On reïtere la mesme priere de bien écrire ces noms, en sorte qu'on ne s'y puisse tromper. On ne prend aucun argent pour les Memoires, & l'on employera tous les bons Ouvrages à leur tour, pourveu qu'ils ne desobligent personne, & qu'il n'y ait rien de licentieux. On prie seulement ceux qui les envoyent, & sur

Coyl
Gottschalk
10.14.55
55594

AVIS.

QUelques prieres qu'on ait faites jusqu'à present de bien écrire les noms de Famille employez dans les Memoires qu'on envoye pour ce Mercure, on ne laisse pas d'y manquer toûjours. Cela est cause qu'il y a de temps en temps quelques-uns de ces Memoires dont on ne se peut servir. On reïtere la mesme priere de bien écrire ces noms, en sorte qu'on ne s'y puisse tromper. On ne prend aucun argent pour les Memoires, & l'on employera tous les bons Ouvrages à leur tour, pourveu qu'ils ne desobligent personne, & qu'il n'y ait rien de licentieux. On prie seulement ceux qui les envoyent, & sur

tous ceux qui n'écrivent que pour faire employer leurs noms dans l'article des Enigmes, d'affranchir leurs Lettres de port, s'ils veulent qu'on fasse ce qu'ils demandent. C'est fort peu de chose pour chaque particulier, & le tout ensemble est beaucoup pour un Libraire.

Le sieur Brunet qui debite présentement le Mercure, a rétably les choses de maniere qu'il est toûjours imprimé au commencement de chaque mois. Il avertit qu'à l'égard des Envois qui se font à la Campagne, il fera partir les paquets de ceux qui le chargeront de les envoyer avant que l'on commence à vendre icy le Mercure. Comme ces paquets seront plusieurs jours en chemin, Paris ne laissera pas d'avoir le Mercure longtemps avant qu'il soit arrivé dans

les Villes éloignées, mais aussi les Villes ne le receveront pas si tard qu'elles faisoient auparavant. Ceux qui se le font envoyer par leurs Amis sans en charger ledit Brunet, s'exposent à le recevoir toûjours fort tard par deux raisons. La premiere, parce que ces Amis n'ont pas soin de le venir prendre si-tost qu'il est imprimé, outre qu'il le sera toujours quelques jours avant qu'on en fasse le debit; & l'autre, que ne l'envoyant qu'aprés qu'ils l'ont leu, eux & quelques autres à qui ils le prestent, ils rejettent la faute du retardement sur le Libraire, en disant que la vente n'en a commencé que fort avant dans le mois. On évitera ce retardement par la voye dudit Sieur Brunet, puis qu'il se charge de faire les paquets luy-mesme & de les faire

porter à la Poste ou aux Messagers sans nul interest, tant pour les Particuliers que pour les Libraires de Province, qui luy auront donné leur adresse. Il fera la mesme chose generalement de tous les Livres nouveaux qu'on luy demandera, soit qu'il les debite, ou qu'ils appartiennent à d'autres Libraires, sans en prendre pour cela davantage que le prix fixé par les Libraires qui les vendront. Quand il se rencontrera qu'on demandera ces Livres à la fin du mois, il les joindra au Mercure, afin de n'en faire qu'un mesme paquet. Tout cela sera executé avec une exactitude dont on aura tout lieu d'estre content.

MERCVRE GALANT

MARS 1694.

IL n'y a point d'Etats qui ne manquent quelquefois des choses necessaires à la vie ; sur tout lors que la terre les produit, on ne peut se répondre de sa fecondité, qui est toujours in-

certaine, mais elle donne souvent avec prodigalité les mesmes choses dont elle a été avare les années précedentes. Ainsi lors qu'un Etat souffre de ce costé-là, la faute en doit estre imputée seulement à la Nature. L'année derniere, la disette des bleds fut tres-grande en Espagne ; ce malheur a passé ensuite en France, où le bled a neanmoins valu la moitié moins que ce qu'il a couté en Espagne. L'Angleterre souffre aujourd'huy la mesme peine, & le pain y vaut six sols la livre. L'Espagne a beau-

coup souffert, & le temps seul a apporté des adoucissemens à la misere de ces Peuples. On ne peut dire encore comment ceux d'Angleterre seront secourus, mais toute l'Europe sçait que le Roy de France ayant paru veritablement Pere de ses Sujets en cette occasion, s'est servi pour adoucir leur malheur, de tous les moyens qui pouvoient les soulager. Ce Prince a fait d'abord des remises en plusieurs Provinces d'une partie des deniers qui luy estoient dûs. Il a reculé le payement d'au-

tres sommes qui luy estoient accordées, pour soutenir une Guerre qui détruiroit la Religion Catholique, si elle ne tournoit pas à son avantage. Il a fait ensuite de grãdes aumônes aux Pauvres honteux, lesquelles se sont aprés beaucoup étenduës, puis voyant la disette augmenter, il a fait construire plusieurs Fours avec une grande dépense, afin de faire distribuer du pain aux plus necessiteux. Ceux qui pouvoient subsister sans ce secours y ayant apporté de la confusion, Sa Majesté le

changea en une somme d
quarante mille écus, qui a est
tous les mois delivrée au
Curez, pour estre distribu
aux Pauvres de leurs Paroi
ses, & pendant que sa chari
agissoit ainsi d'un costé,
prevoyance se faisoit rema
quer d'un autre, pour fai
venir des bleds dans le Roya
me, en remettant une part
de ses droits à ceux qui seroie
assez heureux pour y réussi
Il donnoit des escortes a
autres, & en faisoit venir
ses propres dépens, ce q
a fait diminuer notableme

la cherté du bled. Je pourray vous en dire davantage en fermant ma Lettre, à laquelle je suis obligé de travailler presque dés le commencement de chaque mois. Cependant admirez, Madame, la genereuse bonté du Roy, son amour pour ses Sujets, & ses soins & sa dépence pour les soulager, quoy que d'ailleurs ce Monarque ait toute l'Europe à combattre, & la Religion Catholique à soutenir.

La Relation que vous allez lire, estant un fait connu dans le lieu où la chose s'est passée,

j'ay crû ce fait d'autant plus digne de la curiosité du Public, qu'il est utile qu'on sçache tout ce qui peut faire perdre la vie aux hommes. La chose à la verité, n'est pas ordinaire, mais il n'est pas impossible qu'elle arrive encore; ainsi les experiences qui ont esté faites, pourront conserver plusieurs personnes. Ceux qui auront des lumieres sur les morts precipitées, dont les circonstances sont contenuës dans cette Relation, pourront donner leur sentiment, & j'auray soin d'en faire part au Public.

RELATION

D'un accident extraordinaire, arrivé au Fauxbourg de Sainte Savine de Troyes en Champagne.

LE 28. Juillet 1693. entre six & sept heures du soir, il arriva qu'un enfant, Petit-fils d'Edme Gilbert, Capitaine de Charrois, demeurant au Faux-bourg de Sainte Savine de Troyes, ayant laissé tomber par hazard, ou autrement, sa Perruque dans un des puits de la cour de sa mai-

ſon, où il y en a deux, ſon Neveu & domeſtique, appellé Jean Jumillard, âgé d'environ vingt-trois ans, qui revenoit du travail de la moiſſon, entendit dire qu'il y avoit une Perruque tombée dans le puits. Il ſe reſolut auſſi-toſt à y deſcendre, pour reprendre la Perruque; & en preſence du Maiſtre du logis, & autres perſonnes, il deſcendit effectivement dans le puits, à l'aide de la corde & du tour, ſervant à tirer & puiſer l'eau. Deux ou trois perſonnes conduiſoient le tour, & il ne fut pas plûtoſt deſcendu vers l'eau, qu'aprés avoir

dit deux fois, Mon Dieu, je me meurs, *il perdit & la parole & la vie. On l'appella inutilement à haute voix, il ne fit aucune réponse. Ceux qui se trouverent presens firent leurs efforts pour le retirer, mais ils ne purent en venir à bout, ce qui fit que le Maistre du logis sortit, & aprés qu'il se fut ecrié devant sa porte, un nommé Pierre Terrançon, âgé d'environ vingt deux ans, natif de Mascon, Compagnon de Pierre Thomassin, Maréchal demeurant proche le St Gilbert, accourut, & pressé par la charité de sauver la vie à son voisin, il se ha-*

zarda à descendre dans le puits ; ce qu'il executa avec chaleur, ayant pris neanmoins la précaution de lier au bout de la corde un baston assez fort pour l'enjamber, & s'asseoir dessus pour se mettre en seureté en tenant la corde de ses deux mains. On le descendit, & lors qu'il fut prés de l'eau, il cria d'un ton effrayé, Il est noyé, remontez moy viste. *A peine eut-il prononcé ce peu de paroles qu'il tomba dans le puits, ayant laissé échaper la corde qu'il tenoit en descendant. Un troisiéme, qui estant Cureur de puits, avoit plusieurs fois curé*

celuy-cy, fut appellé pour y descendre. Son nom estoit Laurent, dit Gassion. Il estoit âgé d'environ cinquante ans. Sonneur de l'Eglise de Sainte Savine, & demeuroit au mesme Fauxbourg, & proche la maison du S^r Gilbert. Ce Cureur de puits estant accouru, enjamba le mesme bâton, & s'assit dessus, en tenant la corde des deux mains, comme avoit fait Pierre Terrançon. Sitost qu'il fut au milieu du puits, il poussa deux ou trois soupirs, & se laissa tomber comme les deux autres. Tous les spectateurs demeurerent fort surpris de ce funeste accident, & la

seule resolution que l'on put prendre, ce fut de retirer promptement ces trois malheureux, pour voir s'il y en auroit quelqu'un qui eust encore un reste de vie. On ne perdit point de temps. On lia un crochet à la corde, & on les retira morts avec ce crochet l'un aprés l'autre; l'un par le soulier, l'autre par le jaret, & le troisiéme par la ceinture de son tablier qu'il avoit mis. La Justice fut appellée pour faire les informations requises, & proceder juridiquement. Il fut ordonné que le lendemain matin la visite & les rapports en seroient faits par le

onseiller Medecin de Sa Ma-
sté, & les Chirurgiens Jurez
meurant à Troyes, ce qui fut
:ecuté. Voilà le fait.

Il s'agit presentement de sça-
›ir comment est arrivée la mort
bite de ces trois personnes tom-
es dans le puits, ou plûtost par
:elle cause elle est arrivée. C'est
qu'on ne peut bien faire voir
'aprés que l'on aura rapporté
elques remarques qui ont esté
tes sur la situation & façon
puits, & quelques experien-
faites aussi par le Conseiller
:decin du Roy, qui a fait le
›ort de ces trois morts.

Le puits a six toises de profondeur, & dans le temps de cet accident il n'y avoit pas dedans plus de cinq pieds d'eau. Cette eau est froide, & n'est pas bien pure & bien limpide. On en tire peu, & il n'y a que les Bestiaux qui en boivent, tant à cause de la commodité que l'on a d'un autre puits qui est dans la mesme cour, dont l'eau se trouve assez bonne, qu'à cause d'un gros fumier qui est auprés de ce puits, où depuis plus de trente ans on y en a mis de mesme.

Un autre Cureur de puits que celuy qui y est pery, a dit y estre

descendu depuis douze ou quinze ans, & a assuré qu'il n'est pas entierement muré par le bas. C'est ce que l'on ne sçait pas avec une pleine certitude.

Ce puits, qui est ouvert en haut, & presque également par tout de quatre pieds en diametre, est situé dans le milieu de la cour, & presque le lieu le plus bas. Sa couverture est un petit toit, élevé de terre de sept à huit pieds de Roy. & ce toit est bien garny de bois façon de tuiles, le reste de bois de charpente. On y a voulu descendre un flambeau bien allumé, & ce flambeau n'est

pas descendu dans le puits plus bas qu'une toise sans s'éteindre. Quoy qu'on ne se soit pas apperceu que la flame du flambeau ait esté fort agitée. On l'a mesme descendu plusieurs fois bien allumé, & on n'a pu passer cet endroit sans que la flame se soit étouffée de la mesme sorte. Ce qui est bien digne de remarque, c'est que le mesme flambeau allumé a esté descendu dans ce moment jusqu'à l'eau de l'autre puits, qui est dans la mesme cour, & qu'on l'a remonté jusques en haut sans que la flame se soit éteinte. Cet autre puits est dans la place de la cour

la plus élevée, auprés d'une muraille & d'un toit de la maison qui luy fait un peu d'ombre. Il est bien muré, & n'a pas de toit particulier qui le couvre comme l'autre. Il est pour le moins aussi profond, & ses eaux ne sont pas moins basses que dans le premier, où l'on a aussi descendu une chandelle allumée dans une lanterne assez bien fermée de toutes parts, & elle a esté éteinte dans le mesme endroit que le flambeau qu'on avoit descendu. On y a jetté plusieurs fois des feuilles entieres de papier allumées, qui ont esté éteintes, la

flame

flame s'estant étouffée aussitost qu'elles sont descenduës environ une toise dans le puits.

On a voulu voir si le Chien, & le Chat qui a la vie fort dure, y auroient le mesme sort, & y periroient aussi. On a descendu premierement un Chien qui estoit de mediocre taille, mais fort, & lié dans un panier d'ozier, jusqu'à la superficie de l'eau. Lors que ce Chien fut un peu plus haut que le milieu du puits, il poussa deux ou trois cris, & l'ayant retiré incontinent, on l'exposa au grand Soleil, qui le fit revenir en peu de temps.

Estant entierement revenu, on le descendit une seconde fois jusqu'à l'eau; il poussa encore quelques cris, & eut ensuite des convulsions. On le retira aprés l'y avoir laissé environ autant de temps qu'il en faut pour dire un Miserere, *& il se trouva froid & sans mouvement. Neanmoins le grand Soleil auquel il fut exposé le fit encore revenir, mais avec beaucoup de peine, la respiration estant de temps à autre fort frequente & difficile, semblable à celle d'un Asmatique lors qu'il est dans son paroxisme. On attendit qu'il eust repris ses*

forces entieres pour l'y deſcendre une troiſiéme fois, & l'y ayant laiſſé environ l'eſpace de deux Miſerere *un peu au deſſus de l'eau, on le vit dans les premieres convulſions. On le retira enfin mort & froid, les jambes un peu roides, & de l'écume autour de la gueule. Le Soleil ne put luy redonner la vie cette troiſiéme fois, comme il avoit fait la premiere & la ſeconde. Pour ce qui eſt du* Chat, *on l'avoit enfermé dans un panier d'ozier à ſalade, avec ſon couvercle, mais ce couvercle ne ſe trouvant par aſſez bien lié, le Chat ne fut pas plû-*

tost descendu une toise, qu'il fit un effort pour sortir de sa prison, qu'il força. Il l'ouvrit par le haut, & estant sauté dans le puits, il y mourut sans pousser de cris, ny faire de mouvemens.

On ne s'est pas contenté des experiences faites en Esté; on a voulu en faire en Hiver, & le 17. Janvier dernier, entre deux & trois heures aprés midy, lors qu'il faisoit un tres-grand froid, on descendit & remonta deux fois dans le mesme puits jusqu'au fond, car il y a peu d'eau presentement, un flambeau allumé, sans que la flame s'en éteignist.

Au contraire, il sembloit qu'à mesure qu'on descendoit le flambeau, il s'allumoit de plus en plus. Ce mesme jour, aprés la descente du flambeau, on descendit dans le puits une poule d'Inde, liée par les pattes, & on la laissa au fond l'espace d'un demy quart d'heure. Quoy qu'elle ait la vie moins dure que le chien, on la retira vivante, & plus vermeille qu'elle ne l'estoit avant qu'on l'eust descenduë.

Il faisoit fort chaud le jour que l'accident arriva au mois de Juillet. L'un des trois qui ont pery dans le puits, avoit mis un mé-

chant juste au corps fort leger, & percé en plusieurs endroits, & estoit pieds nuds, & les deux autres estoient en chemise lors qu'ils descendirent. L'un de ces trois mangeoit une souppe lors qu'on l'appella pour y descendre. L'autre avoit goûté, & le troisiéme n'avoit pas mangé depuis son disner, ou s'il avoit mangé, il n'avoit que tres-peu d'alimens, car il s'est trouvé dans son estomach fort peu de chyle.

Avant que d'exposer au Public son sentiment sur la cause de leur mort, il est à propos de dire ce qui s'est trouvé dans le corps de ces

trois personnes, dont l'ouverture fut faite le 29. Juillet, lendemain de l'accident, à neuf heures du matin. On ne peut pas dire qu'ils ayent esté noyez, puis qu'on n'a pas trouvé un demi-verre d'eau dans l'estomach, dans les intestins & dans la capacité de la poitrine des trois cadavres peris dans ce puits. On a remarqué toutes les parties contenuës dans les deux ventres, sçavoir le milieu & inferieur, fort saines & bien conformées; ce qu'on a pû reconnoistre, c'est seulement une écume autour de la bouche, & un sang épaissi & figé dans les vaisseaux sangui-

feres, grands & petits, principalement du poumon, ce qui peut estre suffisant pour s'instruire de la cause de leur mort.

Quelques-uns ont cru qu'il y avoit dans ce puits un Basilic, qui ayant vû le premier ces hommes, les avoit tuez de sa veuë; mais outre que chacun ne convient pas de ce fait, quand on en voudroit supposer la verité, ce sentiment se renverse par la mort du Chien, & par l'extinction du flambeau & de la chandelle, la veuë du Basilic n'estant point capable de produire ces effets.

Les autres ont imputé la cause de ces trois morts à une vapeur maligne & corrompuë, répanduë & meslée avec l'air de ce puits, provenante du fumier qui est amassé auprés, mais quelle apparence que toute cette vapeur maligne se trouve renfermée dans ce puits, qui est assez ouvert pour la laisser sortir, les vapeurs ainsi corrompuës estant assez en mouvement pour n'estre pas toujours arrestées dans cet endroit? L'air de la cour où est ce fumier, devroit en estre encore plus chargé, & ainsi plus dangereux, ce qui n'est pas; outre que l'extinction

Ceux qui sçavent ce qu'un air extremement chargé d'un nitre grossier, èpais & condensé, est capable de faire sur le sang de l'homme vivant, tomberont d'accord qu'il peut luy ravir la vie en peu de temps, lors qu'il est parvenu jusqu'à luy. Tel est, à mon sens, celuy qui est contenu dans ce puits, soit que cet air froid vienne seulement du puits, & de l'eau qu'il contient, soit qu'il en vienne de la terre ouverte dans quelque endroit de ce puits, qui meslez ensemble composent un air si froid, qu'il est suffisant pour coaguler & glacer

le sang, comme il a fait celuy de ces trois personnes dans les vaisseaux sanguiferes. Ce froid excessif se fait assez connoistre par l'extinction du flambeau & de la chandelle allumée, qui s'eteignent & s'etouffent en un instant, lors qu'ils sont descendus une toise seulement, & qui ne s'eteignent pas dans l'autre puits de la mesme cour, dont la profondeur, comme j'ay deja dit, est du moins egale à l'autre, & qui a ses eaux egalement basses.

Ce principe ainsi posé, je dis que les hommes qui sont descendus dans ce puits, avoient les po-

res de la peau fort ouverts, à cause de la grande chaleur qui estoit en ce pays depuis huit jours, & le sang estoit destitué d'une partie de ses esprits, qui se dissipent aisement par la chaleur & par le travail. Ces hommes donc passant en un instant d'un air extremement chaud dans un air extremement froid, cet air froid, quoy qu'epais, ayant trouvé les pores de la peau fort ouverts, a penetré avec son nitre acide grossier jusque dans les glandes milliaires de la peau, & y ayant rencontré quantité de petites veines & arteres qui abou-

tissent à ces glandes, il y a figé, epaissi & coagulé le sang. Le mesme effet a esté produit en mesme temps dans le poumon; car le mesme air froid du puits y estant entré par le moyen de la respiration, & ayant trouvé la mesme disposition, sçavoir une grande ouverture des pores de la substance pulmonaire, il s'est aisément glissé dans le sang, & par la force du nitre grossier dont il estoit chargé, il a aussi figé & coagulé ce sang passant par le poumon. Or comme il est certain, au sentiment de la plus saine partie des Philosophes & des

Medecins modernes, que la vie de l'homme depend & consiste dans la circulation & la fermentation naturelle du sang, l'une & l'autre ayant esté detruite par ce nitre grossier & condensé de l'air froid, on ne doit pas estre surpris si la mort de ces trois personnes est arrivée subitement de la maniere qu'on vient de le dire cy-devant.

J'ay fait remarquer que par la grande chaleur il se fait une grande dissipation d'esprits, & notamment dans les personnes qui s'exercent à de forts travaux, tels que sont ceux de la moisson;

& d'un Marechal, parce que je suis persuadé que si le sang estoit remply d'une abondance d'esprits, il seroit plus en estat de resister à la coagulation qui luy peut arriver, & qui peut estre causée par un air froid, tel qu'est celuy de ce puits.

Beaucoup de raisons jointes aux experiences qui ont esté faites, principalement du Chien, me portent à croire que si ces hommes suffoquez dans le puits avoient esté liez de maniere qu'on eust pû les remonter incontinent aprés qu'ils y ont esté descendus, on

auroit pû les faire revenir, en les exposant à un grand feu, & leur faisant avaler, s'ils n'avoient pas esté entierement morts, quelques remedes chauds, comme les Cordiaux & Sels volatiles & acres, qui auroient esté capables de briser & de diviser le nitre grossier qui tenoit le sang glacé & coagulé dans les vaisseaux sanguiferes, de mesme que le Chien est revenu en vie à l'aide de l'ardeur du Soleil, une premiere & une seconde fois, parce qu'il n'avoit pas demeuré assez de temps dans le puits, pour que

son sang fust entierement figé & coagulé.

Voilà ce qu'on a pû decouvrir jusqu'à present du fait & de l'accident qui est arrivé en ce pays. La raison pour laquelle on n'a pas envoyé plûtost cette Relation, est que l'on a attendu l'hiver, afin de s'assurer en quelque maniere de la cause de ces morts precipitées, par les deux dernieres experiences faites dans le plus grand froid de cet hiver, que j'ay rapportées, ce qui nous doit confirmer que ce n'est que l'air froid qui se retire pendant la grande chaleur dans les

lieux souterrains, au lieu que l'hiver pendant le grand froid, c'est la chaleur qui se trouve renfermée & concentrée dans ces mêmes lieux.

On prie les Sçavans, comme on sçait que la France en est remplie, d'en donner leur sentiment au Public, qui leur en sera obligé.

J'ay à vous faire part de plusieurs Vers d'une jeune Muse, où vous trouverez beaucoup d'esprit, & sur lesquels il faut vous donner quelques éclaircissemens. Un Mar-

quis illustre commandoit l'Esté dernier la Noblesse de son Canton pour l'Arriereban, dans une petite Ville de Normandie, où la politesse, la galanterie, & le bel esprit ne regnent pas moins que dans les plus grandes Villes du Royaume. Il y fit plusieurs habitudes, & entre autres il lia une amitié fort étroite avec un homme de la Robe, aussi distingué par son merite, que par son bien, & qui ayant épousé une Femme de qualité qui a beaucoup de sagesse & de vertu, en a une Fille uni-

que, qui possede tous les charmes & tous les agrémens qu'on peut souhaiter dans une jeune & fort aimable personne. Le Marquis en fut d'abord enchanté, & prit pour elle la plus violente passion qui fut jamais. Cependant la Belle ne s'applaudit pas de cette prompte & importante conqueste. Il est marié, & déja sur son retour, & il n'avoit pas affaire à des Provinciaux qui fussent capables de se laisser éblouïr de l'éclat de sa naissance, & de la grosse dépense qu'on luy voyoit faire. Il fut donc con-

traint de s'en tenir aux termes d'une honneste societé, & d'avoir mesme de si grands ménagemens, que ce commerce n'eust pas le moindre air de galanterie amoureuse, sans neanmoins en bannir les choses qui pouvoient le rendre plus agreable, & le faire durer plus longtemps. Il continuë en effet toujours avec beaucoup d'agrément de part & d'autre, & on n'a pas laissé passer l'occasion des Etrennes sans en donner d'obligeantes marques. Les Dames luy envoyerent des Vers

ſous les noms d'Uranie & du Dragon vigilant, qui ſont les noms qu'il leur a donnez, par les raiſons qu'il eſt fort aiſé de s'imaginer. Il leur répondit par d'autres Vers, & comme il ne ſe pique pas de Poëſie, il pria quelques-uns de ſes Amis, de luy faire ſes Réponſes. L'un d'eux qui prend beaucoup d'intereſt à la charmante Uranie, ce qui peut-eſtre aura de la ſuite, ſe chargea de ce ſoin avec plaiſir; & les Dames ayant repliqué en s'adreſſant uniquement au Marquis, comme Auteur des derniers

derniers Vers, un jeune Cavalier, qui a beaucoup de brillant, de vivacité & de genie pour la Poësie, les ayant vûs, s'est piqué au jeu, peut-estre autant du cœur que de l'esprit, & a fait les repliques qui finissent cette espece de petit Recueil, que l'on pourroit appeller la Guirlande d'Uranie, à l'imitation de la Guirlande de Julie, si celebre autrefois sur le Parnasse.

ESTRENNES
De Mademoiselle D. A. G. E. à Mr le Marquis de B.

Que de prosperitez, cette nouvelle année,
Combleroient vostre destinée,
Marquis, que vous seriez heureux,
Si le Ciel exauçoit mes vœux.
Car j'en fais pour vous plus de mille,
Où je mesle toujours l'agreable & l'utile.

§

Non pas que vous ayez besoin
D'honneurs, de plaisirs, de richesses;
La fortune en a pris le soin,
Et vous accable de caresses:
Mais dans le poste avantageux,
Où, selon vos desirs, de tout elle dispose.

Vous m'avoûrez entre nous deux,
Qu'il manque toûjours quelque chose
Aux grands cœurs, aux cœurs amoureux.

§

C'est quelquefois un Rien, mais ce Rien inquiete;
Sans luy l'on se croit malheureux,
Et la felicité sans luy n'est pas parfaite.
C'est donc ce Rien-là que je veux,
C'est-là, ce que je vous souhaite.

§

Mais quoy, me direz-vous! vraiment me voilà bien,
Uranie, ah! la belle Estrenne!
Pour present un souhait, & ce souhait est Rien;
Cela ne valoit pas la peine
De fatiguer tant vostre veine.

ESTRENNES
Mademoiselle D. A. G. E. à Mr le Marquis de B.

Ue de prosperitez, cette nouvelle année,
ombleroient vostre destinée,
larquis, que vous seriez heureux,
le Ciel exauçoit mes vœux.
er j'en fais pour vous plus de mille,
e mesle toujours l'agreable & l'utile.

§

n pas que vous ayez besoin
honneurs, de plaisirs, de richesses;
fortune en a pris le soin,
vous accable de caresses:
is dans le poste avantageux,
lon vos desirs, de tout elle dispose.

Vous m'avoûrez entre nous deu
Qu'il manque toûjours quelq
chose
Aux grands cœurs, aux cœurs
moureux.

C'est quelquefois un Rien, mais
Rien inquiete ;
Sans luy l'on se croit malheureu
Et la felicité sans luy n'est pas pa
faite.
C'est donc ce Rien-là que je veu
C'est-là, ce que je vous souhai

Mais quoy, me direz-vous! vraime
me voilà bien,
Uranie, ah ! la belle Estrenne !
Pour present un souhait, & ce souha
est Rien ;
Cela ne valoit pas la peine
De fatiguer tant vostre veine.

Je vous entens, Marquis, mais m'entendez-vous bien ?
Pensez-y plus d'une semaine,
Je vous donne beaucoup, en ne vous donnant Rien.

La Mere de la jeune Demoiselle écrivit ce Madrigal dans la mesme feüille, sous le nom du Dragon vigilant.

JE voudrois bien sur ce Revers,
Et tandis qu'Apollon vient nous ouvrir la veine,
Vous envoyer cinq ou six Vers
Le jour de l'an, pour vostre Etrenne;
Car je sçay ce que je vous doy
Pour toutes les bontez que vous avez pour moy,

*Et dont j'auray toujours de la recon-
noissance.*
A quoy donc est-ce que je pense ?
Ces Vers sont de méchant aloy :
C'est mal à propos se commettre.
Retirons-nous pour nostre honneur,
*Je veux un Madrigal, & je fais une
Lettre,*
*Qui m'oblige à finir par, je suis de
bon cœur, &c.*

Réponse du Marquis sur les mesmes Rimes.

A URANIE.

R*Ecevez les souhaits de mon cœur
cette année*
*Que mon amour répand sur vostre
destinée,*

Et comprenez, helas! que je serois heureux
Si je pouvois un jour vous adresser mes vœux,
Car j'aurois avec vous des plaisirs plus de mille,
Et je pourrois trouver le plaisant & l'utile.

Pour vous apprendre au vray mon extrême besoin,
Qui n'est pas, selon vous, le manque de richesses;
C'est l'amour qui n'a pas, à mon gré, tout le soin
De me faire obtenir vos plus tendres caresses.
Parmy tant de Rivaux m'est-il avantageux
Que ce cruel amour dispose
De toutes vos bontez en faveur de l'un d'eux,

A qui je parirois qu'il manque quelque chose,
Quand il seroit plus amoureux?

Un Rien tres-souvent inquiete,
Mais par ce Rien j'entens une Fille parfaite;
C'est dans ce sens que je le veux,
Et c'est ce Rien que je souhaite.

On me verroit content sans bien
Si j'avois ce Rien pour Estrenne.
Quelque perte que j'eusse, en conservant ce Rien,
Je n'en souffrirois pas la plus petite peine.
Je comprens, Uranie, & je vous entens bien,
J'y réveray cent fois tous au moins (la semaine,
Car vous me donnez tout en ne me donnant Rien.

Au Dragon vigilant.

Comptez sur ma Medaille avec un beau Revers.,
On ne peut trop payer une si bonne veine,
Et je voudrois par de tels Vers
Pouvoir répondre à vostre Etrenne.
Mais je vous le cede, & je doy,
Sans faire icy du quant à moy,
Vous marquer ma reconnoissance
En Prose seulement; car enfin plus j'y pense,
Je trouve que la Prose est de meilleur alloy,
Tout prest pour vous à me commettre,
Quand il m'en couteroit mon bien & mon honneur,
Il est temps de finir, voicy presque une Lettre,

Sans rime, & sans raison, mais au moins de bon cœur.

Autres réponses de differens Auteurs.

A URANIE.

APpellez vous un Rien ce qui rend malheureux ?
Et que sert un peu de richesses,
Quand un cœur jour & nuit fait d'inutiles vœux,
Et qu'un cruel amour refuse ses caresses ?
Ce Rien que vous pouvez donner,
Ce Rien si grand pour moy, qui me manque & m'accable,
Rendroit mon destin favorable,
Si vous vouliez m'en étrenner.

Adorable Sapho, car pour vostre genie,
Ce nom vous convient mieux que celuy d'Uranie.
Ainsi que cette Grecque admirable en vos Vers,
Vous allez avec moy charmer tout l'Univers.
Grands Dieux, vit-on jamais tant de delicatesse,
Tant de brillant, tant de justesse?
J'en suis, je le jure, enchanté
Autant que de vostre beauté,
Autant que de vostre jeunesse,
Mais si j'osois icy librement m'exprimer,
Si j'osois vous parler de ce qui m'inquiete,
Je vous dirois, Sapho, que pour estre parfaite

Il ne vous manque plus que de sça-
uoir aimer.

Ce n'est pas, direz-vous, une si
grande affaire,
Mais cependant pensez-y bien.
Quelque tendresse est necessaire
Autant que vostre aimable Rien.
Ce Rien que par bonté vostre cœur me
desire,
Est estimé de mon cœur amoureux,
Cent fois plus qu'un puissant Em-
pire.
Et si jamais l'amour favorable à mes
vœux,
Me conduisoit à ce Rien où j'aspire,
Adorable Sapho, que je serois heu-
reux!

Au Dragon vigilant.

O Vous qui gardez un tresor
Plus fameux que la Toison d'or,
Dragon, de qui la vigilance
A rendu jusqu'icy tous mes soins superflus;
J'endormiray vostre prudence,
Bien tost vous ne veillerez plus.
Un charme que pour moy l'amour a fait luy-mesme,
Me va rendre un nouveau Jason,
Et j'espere, assisté du Dieu qui fait qu'on aime.
Enlever malgré vous cette aimable toison.

S'il faut vous rendre vœux pour vœux,
Mes souhaits sont pour vous d'une grande étenduë,

Et c'est une chose bien deuë
De payer dignement un cœur si genereux.
Que vos jours soient filez de soye;
Que tout réponde à vos desirs;
Que jamais le chagrin ne succede à la joye,
Savourez mollement la douceur des plaisirs.
Ayez la mesme vigilance,
Et les yeux aussi bons qu'Argus;
Que rien ne donne atteinte à vostre diligence,
Et gardez comme l'or, ce que j'aime le plus.

Replique d'Uranie au Marquis.

M*Arquis, je vous l'avois bien dit,*
Qu'il y falloit penser, & plus d'une semaine,

Avant que d'expliquer les Vers de mon Etrenne.
J'ay cependant quelque dépit
Qu'un Rien vous ait fait de la peine;
Mais lors que d'autre chose on a la teste pleine,
Il ne faut Rien dans un écrit,
Pour arrester un bel esprit.

Enfin vous avez pris le change,
Soit par malice, ou par erreur,
Et du nom de Sapho croyant me faire honneur,
Dans de fort jolis Vers vous chantez ma louange;
Mais je n'envieray point à d'autres le bonheur
D'avoir de cette Grecque & l'esprit & le cœur.
Toute comparaison est toujours odieuse,

Et celle-cy me fache tout de bon ;
Je ne suis point Sapho, vous n'estes point Phaon.
L'un estoit trop cruel, l'autre trop amoureuse ;
Dieu nous garde tous deux d'un semblable renom.

Ie cheriray toujours le beau nom d'Uranie,
Vous me l'avez donné, je le veux bien porter.
Servez-vous-en, je vous en prie,
De luy seul on me peut flater,
Car il inspire dans les ames
De pures & de saintes flames ;
Heureuse si je puis un jour le meriter.

Replique du Dragon.

OUy, je garderay comme l'or,
Ce cher & precieux tresor,
Dont le Ciel à mes vœux accorda la naissance.
Rien ne pourra jamais tromper ma vigilance.
Fussiez-vous un autre Iason,
Vous n'aurez pas cette toison.
Quand on joint la vertu, l'honneur & la prudence,
Une Mere est toujours un terrible Dragon.

Autres Repliques d'un autre Auteur.

POUR URANIE.

Si vous me regardez, Marquis, comme un tresor,
Me faut-il un Dragon comme à la Toison d'or?
Tous ses soins & sa vigilance
Seroient des secours superflus,
Et ce n'est pas sur sa prudence
Que vous devez compter le plus:
Vous jugez d'autruy par vous-mesme,
Vous avez l'air d'aimer ainsi qu'aimoit Iason,
Non pas à cause qu'on vous aime,

Mais de peur qu'un Rival n'enleve
la toison.

Pour le Dragon.

QUand encore une fois, pour ravir mon tresor,
L'amoureux Iupiter se changeroit en or,
Pour surprendre ma vigilance,
Ses efforts seroient superflus;
Mais ce n'est pas sur ma prudence
Que je me repose le plus.
Cet aimable tresor se garde de luy-mesme,
Et fussay-je Medée, & fussiez-vous Iason,
Eussiez-vous les appas du Dieu qui fait qu'on aime,
Vous n'auriez pas encor pour cela la toison.

Vous seriez convaincu du bien que je vous veux,
Si mon pouvoir estoit de plus grande étenduë;
Et vous auriez, Marquis, la recompense duë
A vos souhaits si genereux.
Vos jours seroient filez de soye,
Ie préviendrois tous vos desirs,
Vous auriez chaque jour quelque nouvelle joye,
Vous goûteriez mille plaisirs;
Car enfin j'ay pour vous la mesme vigilance,
Que pour plaire à Iunon, eût le fidelle Argus;
Mais que servent ces soins, que sert ma diligence,
Marquis, peut-estre, helas! nous ne vous verrons plus.

Je vous envoye un Ouvrage de Mr Verduc le jeune, pour les Sçavans de vostre Province. Je ne doute point qu'ils n'en soient contens, ayant toujours vû avec plaisir tout ce qui est sorty de sa Plume,

DISSERTATION

sur la nature du Feu.

Si nous voulons bien connoistre la nature du Feu, il faut que nous considerions toutes

ses proprietez, & d'abord celle qui se presentent à nos sens, sont sa chaleur & sa lumiere, & enfin la puissance qu'il a d'agir sur les corps, qui ne sont point trop durs, & de les changer en sa propre nature. Toutes ces principales qualitez du Feu se reduisent à une seule chose, sçavoir au mouvement des petites parties de son corps.

Premierement, on ne peut douter que la chaleur du Feu ne vienne du mouvement de ses petites parties, si l'on considere que pour en faire naistre dans les corps où il n'y en a point, il ne faut

que les agiter, ainsi que l'experience le montre tous les jours dans les corps qui se remuent extraordinairement vîte, comme par exemple, dans le bouton d'une roüe de carosse, qui roule extrêmement vîte, dans un temps chaud & sec. L'on experimente encore qu'en sciant du bois fort dur, si l'on touche de la main le feüillet de la scie, en la retirant au plus viste de la fente qu'elle fait dans une piece de bois, on le sent fort chaud. Toutes ces experiences prouvent évidemment qu'il ne faut que du mouvement pour la chaleur des corps, & qu'il

n'est pas besoin d'une autre qualité pour la produire.

Presentement que nous sommes bien persuadez de cette verité, il faut chercher quelle sorte de mouvement est necessaire pour produire de la chaleur dans les corps; car il est certain que tout mouvement ne suffit pas pour échauffer, puis que l'eau, qui est liquide, & qui ne le peut estre que parce que chacune de ses petites parties se meut à part, & separement de ses voisines, n'est point naturellement chaude.

Le mouvement dans les petites parties du corps ne peut estre en

general que de deux sortes, ou direct, ou autour du centre.

L'experience fait voir que le mouvement en ligne droite de chaque petite partie d'un corps ne produit point de chaleur ; car si ayant la bouche fermée, l'on serre les levres, & qu'on en fasse sortir l'air fort viste, on le sent froid: & de mesme l'air qu'on pousse avec un éventail contre son visage, dans les plus grandes chaleurs de l'Esté, acquiert une autre disposition pour se mouvoir, & est senty froid. Or il est manifeste qu'en faisant sortir l'air de sa bouche, ou en le

le chassant d'un souflet, ou bien en le poussant fort viste avec un éventail, ses petites parties ne peuvent tourner sur leur centre, à cause que la trop grande agitation qu'elles acquierent, & qui les pousse également vers un même costé, les empêche de se remuer autour d'elles-mesmes, comme on voit souvent qu'une bale qu'on chasse fort viste, avance droit en ligne droite, sans tourner sur son centre.

Aprés vous avoir fait voir que le mouvement direct des parties d'un corps ne produit point de chaleur, mais seulement qu'il

xcite du froid dans ceux où il se
encontre, il faut vous montrer
ue le mouvement circulaire des
etites parties d'un corps excite de
a chaleur.

L'experience fait voir que la
umée, ou la vapeur qui sort d'une
iqueur que l'on a mis boüillir sur
e feu, circule & tourne en rond
n plusieurs diverses manieres; ce
qui n'arriveroit pas, si chaque
etite partie qui s'éleve au des-
us de la superficie de la liqueur,
ne se remuoit autour d'elle même,
our composer ce petit tourbillon
le fumée, qui est assez chaud
our se faire sentir; & mesme

sans aller chercher ce mouvement dans la fumée qui sort d'une liqueur ainsi émuë, il suffit de le remarquer en elle-mesme pour s'en convaincre: car comment se pourroit-il faire qu'une liqueur qui boult à gros boüillons, & qu'on voit tournoyer fort viste, n'eust point ses petites parties agitées en rond?

Pourroit-on bien croire, aprés cette experience, que la chaleur de la flame & du feu, vinst d'ailleurs que du mouvement que chacune de ses particules fait sur son centre; car enfin cette chaleur du feu, ou de quelque autre

corps, ne peut pas estre une qualité differente du mouvement, puis que nous ne concevons pas qu'il y ait dans le corps de qualité plus contraire au mouvement, qui est toujours necessaire pour produire de la chaleur, que le repos; mais excepté les substances, leurs qualitez, ou leurs modes, nous ne concevons point qu'il y ait d'autre genre de choses. Nous pouvons donc assurer que la chaleur du feu consiste dans le mouvement que chacune de ses parties fait autour de son propre centre.

Aprés avoir expliqué une des

proprietez du feu, qui se rapporte au sens de l'attouchement, il faut passer à celle qui le rend lumineux; mais comme il n'y a au monde que deux sortes de corps dans lesquels la lumiere se trouve, à sçavoir les Astres & la flame, & que les Astres sont trop éloignez de nous, pour pouvoir remarquer comme il faut la nature de la lumiere, il semble qu'il n'y a point d'autre corps sur la terre qui nous puisse servir de sujet pour l'examiner que la flame même; ou le feu dans lequel elle se trouve; car encore qu'il y ait plusieurs autres corps qui sont

appercevoir de la lumiere, comme les gouttes de l'eau de mer agitée par la tempeste, le bois pourry, de certains petits vers de terre, les poissons salez, & quantité d'autres corps : neanmoins comme cette lumiere paroist plus particuliere & plus difficile à decouvrir que celle qui est dans le feu, l'ordre veut que l'on commence à expliquer celle qui se trouve dans le feu.

Nous avons remarqué plus haut que les parties du Feu se remuent sans cesse, & que ce mouvement produit sa chaleur. Puis donc que les petites parties

du feu se remuent fort viste autour de leur centre, & qu'elles ne sont pas également grosses & solides, il est facile d'imaginer qu'en se remuant, elles poussent les parties des corps qu'elles rencontrent; car c'est ainsi qu'en agitant celles de nostre peau, elles nous échauffent, & nous brûlent quelquefois, lors qu'en estant trop prés, elles ont assez de force pour les separer l'une de l'autre.

Les petites parties du Feu les plus agitées se remuant tres-viste autour de leur centre, tendent toutes ensemble, & de tous côtez, à s'en éloigner suivant des lignes

droites qui partent de ce centre ; mais elles ne peuvent tendre, ou faire effort pour s'en éloigner, qu'elles ne poussent en s'échapant du lieu où elles sont, les petites parties d'une matiere subtile qui remplit les pores de l'air, & des autres corps transparens, & qui s'étend sans interruption depuis la flame, jusqu'aux yeux de ceux qui apperçoivent la lumiere. Il faut s'imaginer ces petites parties toutes rondes comme des boules, qui se remuent sans cesse dans les pores de la pluspart des corps terrestres, en passant des uns dans les autres ; sans jamais

s'y arrester davantage, que ce peu de temps qu'on n'omme un instant, de mesme que l'eau qui est sous l'arche d'un pont ne demeure jamais la même un seul moment, à cause qu'elle s'écoule ailleurs; mais comme nous ne voyons point que l'eau qui coule sous l'arche d'un pont, y laisse du vuide, à caûse qu'il y a de nouvelles eaux qui suivent celle qui s'écoule, nous devons penser le même de la matiere subtile, à sçavoir qu'elle remplit tous les pores qui se trouvent dans les corps.

Nous avons dit que les petites parties qui servent à transmettre

l'action de la lumiere, sont rondes comme des boules, & qu'elles remplissent toujours les pores de la plusspart des corps. Il est vray que ces petites parties occupent presque tous les pores & les intervalles qui se trouvent autour des corps terrestres : mais il y a encore tant d'autres pores dans ces corps, qui pour estre trop petits, ne peuvent les recevoir, qu'il faut necessairement qu'il y ait dans l'Univers une autre matiere, dont les parties soient si extremement petites & si agitées, qu'elles puissent estre divisées en d'autres plus petites, qui remplissent toujours

aussi justement qu'il est possible d'imaginer, tous les plus petits angles ou recoins qui se trouvent autour des parties de la matiere; car il faut necessairement qu'il y ait une telle matiere dans le monde, qui appartienne aux petits espaces qui sont dans les corps, puis que nous concevons ces espaces qui sont dans les corps, aussi bien que les plus grands que nous puissions imaginer, comme une chose réelle étenduë en longueur, largeur & profondeur, & non pas comme un vuide pur, qu'on s'imagine n'estre rien du tout, & qui n'est en effet qu'une chimere.

C'est cette matiere tres-subtile qui remplit les petits espaces curvilignes que les petites boules laissent necessairement autour d'elles, quand elles se touchent ; car il est plus facile à ces premieres, qui changent continuellement la figure de leurs petites parties, de se glisser autour de ces autres qui sont rondes, pour remplir necessairement les espaces qu'elles laissent autour d'elles, qu'à ces autres, de changer la leur, pour faire le mesme effet, c'est à dire, pour remplir ces espaces.

Avant que de parler de la lu-

miere qui ſe remarque dans le bois pourry, dans les poiſſons ſalez, dans les gouttes d'eau de mer, il faut encore dire un mot de celle du feu, car tout ce que nous en avons dit juſqu'icy, n'a eſté que pour en rendre la connoiſſance plus aisée.

Les petites parties qui compoſent le corps de la flame ſe remuant ſans ceſſe autour de leur centre, pouſſent, en faiſant effort pour s'en éloigner, les petites boules qui rempliſſent les pores des corps tranſparens, & c'eſt dans l'effort que fait ainſi chacune des petites parties du feu, pour s'éloi-

gner de son centre, en quoy consiste sa lumiere.

Aprés avoir bien conceu ce que c'est que la lumiere du feu, il nous sera facile de comprendre comment se produit celle des autres corps, & mesme nous pourrons aisément entendre comment son action peut passer en un instant par l'entremise des corps transparens, car sçachant que les petites parties de la matiere qui transmet cette action, sont rondes & appuyées les unes sur les autres, il faut de necessité qu'au mesme instant qu'il y en a une de poussée, toutes les autres qui la sui-

vent le soient aussi, de même que l'action dont on remuë le bout d'un baston, passe dans le même temps jusqu'à son autre bout.

Pour la lumiere des poissons salez, des vers de terre. & de quelques autres corps, je crois que cela vient de ce qu'il y a dans les pores de ces corps de petites parties, qui en se remuant à peu prés comme celles de la flame, poussent en sortant des pores où elles sont, les petites boules de la matiere subtile, & c'est dans la pression de ces boules que consiste la lumiere. Mais pour dire quelque chose de plus particulier tou-

chant la lumiere de ces ſortes de corps, commençons d'abord à expliquer celle qui ſe remarque dans le bois pourry, pour de là paſſer à l'explication de celle qui eſt dans les autres corps dont nous venons de parler.

L'experience fait voir que le bois pourry, qui eſt lumineux eſt plus leger que celuy qui ne l'eſt pas. Cette legereté ne peut venir que de ce qu'il a perdu beaucoup de parties en ſe corrompant, & qu'il a de grands pores, pleins d'une matiere fort fluide, mais ces pores en s'agrandiſſant, en ont infailliblement retrécy d'au-

tres ; car pendant que le bois se corrompt & se pourrit, c'est à dire, pendant que les parties d'eau, ou d'autres d'une nature differente, qui sont dans ces pores, sont agitées par la matiere subtile, ses plus petites parties, à force d'estre ébranlées & secouées, se détachent des autres, & passent bien loin au delà dans l'air. Mais cela ne peut arriver que quelques pores du corps qui se corrompt, ne s'étrécissent beaucoup, parce que les parties qui se dérangent occupant plus de place qu'auparavant, pressent leurs voisines contre quelques autres, ce qui est cause que

les pores qui y sont, deviennent plus étroits, & que les boules de la matiere subtile en sortent toutes, & comme il n'y a point de vuide dans le monde, la matiere la plus subtile entre dans ces pores avec impetuosité, pour prendre la place des petites boules qui en sortent, & coulent tout du long, elle presse les plus petites parties du bois qu'elle trouve en son chemin, lesquelles sortent plusieurs ensemble environnées de cette matiere fort subtile, dans laquelle il se trouve pour lors qu'elles nagent, elles ont assez de force pour pousser les petites bou-

les de la matiere subtile, & par consequent pour exciter de la lumiere. La lumiere du bois pourry consiste donc dans le mouvement de ces petites parties que la matiere la plus subtile chasse hors de ses pores, car il faut remarquer qu'elles avançent en tournoyant, & qu'elles se remuent à peu prés comme celles de la flame.

Pour la lumiere qu'on remarque dans les petits vers de terre, elle peut venir de l'agitation d'une liqueur subtile, qui participe de la nature des esprits salins & volatiles. Les parties de cette liqueur sortant par des conduits

fort étroits, & se remuant aussi tres-viste, poussent de toute leur force les boules de la matiere subtile, & c'est en cela que consiste la lumiere de ces petits Insectes. Il faut remarquer qu'ils ne luisent qu'autant de temps qu'ils sont vivans, & qu'aprés qu'ils sont morts ils perdent entierement cette proprieté. La raison de cela est peut-estre, que lors qu'il sont vivans, les parties de cette liqueur sortent sans cesse de leur corps, à cause de l'agitation qui est au dedans, & que quand ils viennent à mourir, elles abandonnent leur corps, où il ne reste

que les plus grossieres , qui ne sçauroient agir sur les petites boules de la matiere subtile.

La lumiere des poissons salez ; qui ne luisent qu'autant de temps que les parties du sel mettent à entrer dans leurs pores, vient de ce que ces parties qui sont longues & roides, en penetrant dans les pores des chairs, retrécissent t ment les autres où elles n'entelle point, qu'ils ne peuvent con rent que la matiere la plus subtenir laquelle continuant de se tile ; voir fort viste, sort de ces mou- avec assez de force pour p pores les petites boules de la mousser

atiere

ſubtile, qui ſont dans les pores de l'air voiſin de ces corps, & ainſi exciter quelque lumiere.

Pour celle qui paroiſt autour des gouttes de l'eau de mer, pendant une grande tempeſte, on peut croire qu'elle ne vient que de ce que le branle que l'agitation des vagues donne aux gouttes qui s'en ſeparent, & qui s'éparpillent en l'air, fait que pendant que les parties qui ſe plient, & qui s'entrelaſſent enſemble pour compoſer une petite goutte d'eau, les pointes des autres qui ſont roides & inflexibles, ſe dégagent & s'avancent ainſi que des fléches

hors de la superficie de ces gouttes d'eau, & poussent assez impetueusement les petites boules de la matiere subtile.

Aprés avoir expliqué les principales proprietez du Feu, que nous remarquons par l'entremise de nos sens, comme sa lumiere & sa chaleur, & aussi aprés avoir rendu raison de celle qu'on remarque dans d'autres corps, il ne nous reste plus qu'à examiner la puissance qu'il a d'agir sur les corps qui ne sont point trop durs; & de les changer en sa propre nature. Pour cela il faut remarquer qu'il est besoin d'une violente

agitation dans les parties terreſtres pour faire du feu, car puis que toutes les petites parties qui compoſent le corps de la flame ſe remuent tres-viſte, & que ce mouvement ne peut avoir eſté mis en elles ſans une grande force, nous devons conclurre que les corps qui s'enflament d'eux-mêmes, ſont dans une agitation tout à fait grande, & qu'il ne faut pour faire du feu, qu'un mouvement aſſez fort pour ſeparer les petites parties des corps terreſtres qni ſe ſoutiennent toutes les unes les autres.

L'experience s'accorde parfaitement

tement bien avec nostre raisonnement ; car elle nous montre que la seule agitation des corps suffit pour les embraser. En effet, ne voyons-nous pas tous les jours la preuve de cecy, en faisant naistre du feu, quand nous n'en avons point ; car le moyen le plus ordinaire d'en avoir, quand on en manque, est d'en faire sortir d'un caillou, en le frapant avec un fusil, ou avec un autre caillou.

Or peut-on douter que le feu ainsi produit ne consiste pas dans la violente agitation qu'acquierent les petites parties de la pierre,

qui ſe rompent & ſe détachent de leurs voiſines, & tombent en piroüettant, à cauſe de la violente agitation que leur donne la matiere la plus ſubtile qui les environne de tous coſtez, & de même qu'un Bateau qui eſt au milieu d'un torrent, ne peut s'empêcher d'en ſuivre le cours, quand il n'y a point d'ancres, ny de cordes qui le retiennent, de même auſſi les petites parties des corps qui ſont environnées de la matiere la plus ſubtile doivent neceſſairement ſuivre ſon cours, & il n'y a point de cauſe qui puiſſe détacher les petites parties d'un caillou, &

les separer des autres, que la force du coup qu'on luy donne en le frapant avec un fusil, ou bien avec un autre caillou.

Pourroit-on bien croire, aprés cette experience, qu'il faut pour la production du feu, quelque chose de plus que la vistesse du mouvement dans les parties insensibles d'un corps; comme par exemple, qu'il faut que le bois qui brûle, outre l'agitation & le mouvement rapide de ses plus petites parties, ait encore la forme du feu, la qualité de la chaleur, & l'action qui le brûle; qu'on imagine comme des choses

toutes diverses? Car, je vous prie, de quelle nature seroit cette forme, & cette qualité de chaleur, si c'estoit quelque chose de distingué de la grosseur, de la figure & du mouvement de ses parties? Mettez du feu tant qu'il vous plaira à un morceau de bois, mettez-y de la chaleur, & faites-le brûler, si vous ne supposez outre cela, que ses petites parties se remuent violemment, & se détachent des autres, il demeurera éternellement ce qu'il est sans aucunement s'alterer; & tout au contraire ostez-en le feu, la chaleur, & empeschez qu'il ne brûle,

pourvû que vous imaginiez une puissance qui remuë violemment les plus subtiles parties de ce bois, & les separe des plus grossieres, vous trouverez infailliblement tous les mêmes changemens qu'on experimente, quand il est changé en feu ; & enfin vous penserez que le feu n'est rien du tout dans les corps qu'un mouvement rapide de leurs plus petites parties, & que la diversité des feux vient de la difference qui se trouve dans la grosseur, la figure, la solidité, & le mouvement des petites parties qui composent ces feux.

Je vous ay déja parlé d'Estrennes. Il ne faut pas oublier celles que M^r de Betouland envoya de Bordeaux à Mademoiselle de Scudery, le premier jour de cette année. C'estoit une belle Cornaline antique & Grecque, sur laquelle le Temps est tres-bien gravé, avec ses ailes déployées & sa faux. Elle estoit accompagnée de ces Vers.

LE TEMPS

A Mademoiselle de Scudery,

Ce n'est qu'un seul moment, Sapho, que je m'arreste,
Et pour un vol leger mon aile est toujours preste;
Mais malgré mon chemin qu'on ne voit point finir,
Et qui me conduira dans le vaste avenir
Pourray-je m'empescher de respecter sans cesse
De vostre esprit charmant l'aimable politesse?
De ma terrible faux ne craignez point les coups,
Elle ne peut agir sur LOVIS, ny sur vous.

J'ay détruit mille Rois & mille Etats celebres,
J'ay répandu sur eux d'eternelles tenebres,
Leur nom mesme est perdu dans le cahos des ans;
Mais Louis, que le Ciel guide à pas éclatans,
Doit-il craindre un tel sort pour l'illustre carriere,
Où tout n'est que triomphe, & miracle & lumiere?
La Victoire attachée à son nom glorieux,
Le défend de l'oubly des hommes & des Dieux.
Vous le sçavez, Sapho, mais un instant volage,
A peine vous laissant remarquer mon visage,
Et me sentant glisser sous mes pieds fugitifs,

Peindrois-je ce grand Roy de rayons assez vifs ?
Il faut plus de repos, ma course est trop rapide,
Et vous tracerez mieux un si fameux Alcide.
Racontez ses hauts faits ; Echo de vostre voix
Dans les siecles futurs j'en instruiray cent Rois,
Qui malgré mille exploits d'immortelle memoire,
Ne pourront égaler la moitié de sa gloire.

Réponse de Sapho au Temps.

Vous qui passez si viste, & pourtant lentement,
Ne vous arrestez pas, écoutez seulement.

J'ay mille graces à vous rendre
De l'Eloge charmant que j'acheve d'entendre,
Car le plus éloquent des Dieux,
S'il parloit de LOVIS, n'en parleroit pas mieux.
Je l'ay vû tout brillant d'une éclatante gloire,
Tel que les Filles de memoire
Le peignent tous les jours pour la Posterité,
Sans en avoir pû faire un seul Portrait flaté,
Et de vostre discours mon ame est si ravie,
Que j'en seray l'Echo le reste de ma vie.
Parlerois-je sans vous du plus grand des Mortels,
Qui du temps des Cesars auroit eu des Autels ?

Cette réponse de Mademoiselle de Scudery, a donné lieu à Mr de Boisquillon, tres-digne Academicien de l'Academie de Soissons, de luy adresser ce Madrigal.

DE ces Eloges éclatans
Vous avez beau combler le Temps;
Contre luy je suis en colere.
Sapho, loin de passer d'une aile si legere,
Il devroit s'arrester sur cent faits inoüis.
Peut-il mieux s'employer qu'à celebrer LOVIS?

Les Ouvrages de Mr de la

Brosse sont si curieux & si recherchez, que je ne doute point que celuy que je vous envoye n'ait le mesme succés, que ceux dont je vous ay déja fait part. Ils doivent faire plaisir, non seulement parce qu'ils regardent la santé, si chere aux hommes, mais encore parce que l'Auteur veut bien par une generosité singuliere, joindre à ses raisonnemens sur les maladies, les remedes specifiques, qui, selon luy, en peuvent procurer la guerison. L'Ouvrage que je vous envoye roule sur

les Fiévres malignes qui ont regné cette année.

LETTRE DE Mr DE LA BROSSE, *à Mr de Can, Docteur en Medecine de la Faculté de Paris, concernant la Fiévre Maligne.*

MONSIEUR,

La grande application à l'estude de la Medecine jointe à la force de vostre genie,

vous ayant donné une connoissance particuliere de ce qu'il y a de plus abstrait & de plus caché dans cette science, & une intelligence parfaite de la concordance des choses superieures avec les inferieures, j'ay cru que je ne pouvois choisir un juge plus équitable, plus capable & plus éclairé que vous, pour decider si mes reflexions sur la Fiévre maligne, que je veux mettre au jour en faveur du public, peuvent y estre exposées avec quelque utilité, & je suis tres persuadé, que vostre décision

ſera d'autant plus juſte, que l'autorité des anciens n'a lieu chez vous, qu'en tant qu'elle eſt conforme à la raiſon & à l'experience, qui ſont le fondement & la ſolidité de mon ſyſteme.

Les accidents ſurvenus à quelques malades le mois paſſé eſtant preſque des marques infaillibles d'une fiévre maligne & contagieuſe, m'ont porté à faire ces reflexions, & comme il eſt avantageux à un malade d'eſtre perſuadé que ſon Medecin connoiſt la nature de ſa maladie, & le remede qui

luy eſt convenable, je me ſuis perſuadé que le public ne ſeroit pas faché de ſçavoir que la maladie dont il eſt menacé, n'eſt pas inconnuë à tout le monde, non plus que le remede qui luy eſt ſpecifique; & afin qu'il en ſoit mieux convaincu, je luy en veux faire connoiſtre entierement la nature, comme auſſi le remede qui luy eſt propre, & je m'expliqueray d'une telle maniere que les plus groſſiers n'auront pas de peine à le comprendre, car *qui bene ſcit, bene docet*, & non ſeulement j'enſeigneray

le remede pour la guerison de cette maladie, mais aussi je donneray les moyens de s'en garantir, en qnoy la precaution sera d'autant plus importante, que la pluspart de ceux qu'elle attaquera seront enlevez dans quatre ou cinq jours, à moins que d'avoir un prompt secours.

On ne sçauroit donner une idée plus parfaite de la nature d'une maladie, qu'en faisant connoistre évidemment la matiere qui la cause, & les accidens qui l'accompagnent; & comme la plus grande par-

tio des Medecins en ignorent la cause, il ne faut pas trouver étrange si la mort fait tant de ravage, & voicy, Monsieur, la route que j'ay tenuë pour y parvenir.

J'ay parcouru & recherché la nature des venins qui sont dans les trois regnes ; sçavoir, le vegetal, l'animal & le mineral, n'y en ayant pas d'autre dans la nature. J'ay consideré qu'il y a des vegetaux qui contiennent une substance approchante de l'arsenicale, & que dans l'homme mesme il se produit des sels qui causent

des accidents semblables à ceux que produisent les vapeurs malignes de l'arsénic, mais qui terminent leur malignité dans le sujet qui les produit, sans se communiquer à un autre. Je sçay que le venin est une substance ennemie du cœur & destructrice de la nature, & qu'il y a des venins specifiques au cœur qui l'attaquent par les veines, comme la piqueure du Scorpion & la morsure des Viperes. D'autres entreprennent le cerveau, cõme le Mercure & l'Opium. Le Liévre-Marin s'en prend au

poumon, & les Cantarides à la vessie, mais je n'ay jamais veu ny entendu dire que ceux qui ont esté infectez de ces venins les ayent cõmuniquez à quelqu'autre, & tous les vegetaux & animaux ensemble ne sont pas capables d'infecter l'air, & de le rendre contagieux, & tel qu'il puisse causer des maladies contagieuses ; mais il n'en est pas de mesme des vapeurs arsenicales qui s'eslevent de la terre. Elles infectent tellement l'air, qu'estant agité par les vents, il porte sa malignité en divers endroits de la terre,

& attaque toutes les parties du corps humain. C'eſt pour cela que nous voyons tant de ſortes de maladies épidemiques, car quand cet eſprit malin qui infecte l'air, attaque les inteſtins, il cauſe la dyſſenterie qui fait ſouvent tant de ravage; d'autres fois s'attaquant au cerveau il cauſe des catharres. Quand il s'en prend à la poitrine, il cauſe des inflammations de poumon, & des pleureſies; & infectant la maſſe du ſang, il cauſe des fiévres malignes, & lors que quelques unes de ces maladies regne & atta-

que en mesme temps plusieurs personnes, nous la nommons Epidemique, & nous y remarquons toujours de la malignité, qui est plus ou moins grande, selon que l'air est plus ou moins infecté. Nous n'aurons pas beaucoup de peine à croire que toutes ces maladies sont causées de cet esprit arsenical, si nous faisons reflexion que la peste qui ne differe de ces maladies que du plus au moins, est tres frequente aux endroits sujets au tremblement de terre, & l'on voit ordinairement que dans les lieux où l'on re-

mue quantité de terres, il y regne des maladies malignes, mais comme il ne suffit pas de connoître superficiellement la cause d'une maladie, j'en veux donner une idée parfaite, autant que ma foible capacité me le permettra, aussi bien que du sujet sur lequel elle agit, & pour cet effet je veux faire connoistre en quoy consiste le principe de vie, & le principe de mort, ce qui étant bien connu nous conduira à la parfaite connoissance du remede necessaire. Je dis donc que la vie consiste dans les es-

prits, car sans les esprits il n'y a point de vie, & la vie cesse dés que les esprits ne peuvent plus operer, l'ame ne faisant aucune fonction que par le moyen des esprits. Ainsi on peut definir la vie, l'Acte premier de l'esprit, car par tout où se trouve l'esprit, il fait premierement la vie, & aprés il fait toutes les operations necessaires à la vie, mais la premiere operation, c'est la vie, puisque l'esprit est plein de la lumiere celeste, & c'est la lumiere celeste qui fait la vie de sa nature propre, & les élemens

élemens inferieurs n'ont de vie qu'en tant qu'ils sont impregnez de la lumiere & de l'esprit celeste, & toute la nature est pleine de cet esprit celeste, & ne peut estre sans cet esprit, par le moyen duquel tous les genres, tant animaux, que vegetaux & mineraux, vivent.

Or les esprits du corps humain sont la quintessence du sang, abondant en sel & en souphre, d'une qualité tres-douce & benigne ; mais le principe de mort est abondant en sel & en souphre, d'une qualité mordicante & cor-

rosive, & propre à arrester & détruire le mouvement des esprits. C'est un esprit Arsenical abondant dans tout le genre mineral; enfin nous pouvons dire que ce qui est le plus opposé à nostre vie est la cause des maladies contagieuses. Or l'esprit Arsenical est celuy qui luy est le plus opposé & le plus contraire dans toute sa substance. Ce sera donc cet esprit Arsenical qui sera la veritable cause des fiévres malignes & contagieuses, lequel opere sur nos corps avec plus ou moins de violence

ce, qu'il infecte plus ou moins l'air, & selon qu'il se trouve plus sec, ou plus humide, ou plus chargé de vapeurs, qui puissent reprimer & émousser sa malignité, & il est tres-constant que lors que plusieurs personnes sont atteintes à mesme temps d'une maladie, on n'en peut attribuer la cause qu'à la chose qui est principalement commune, & de quoy tous les hommes usent. Or on ne peut revoquer en doute que ce ne soit l'air que nous respirons; car de vouloir dire que c'est

le regime de vie, cela n'a nulle apparence, d'autant que ces Fiévres malignes s'attaquent aussi bien à ceux qui boivent du vin, qu'à ceux qui boivent de l'eau; aussi bien à ceux qui usent des viandes exquises & delicates, qu'à ceux qui usent des viandes grossieres & mal apprestées. Il est pourtant vray que le regime de vie estant mauvais, il corrompt les humeurs du corps, & le dispose à recevoir plus facilement cette cause, laquelle n'agit pas tellement d'elle-mesme, que sans l'aide & le secours

de quelque precedente prepa-
ration, qu'elle puisse produire
son effet sur toute sorte de su-
jets; autrement il s'ensuivroit
que tous ceux qui habitent
une ville seroient atteints de
ces fievres malignes, dés qu'il
y en auroit quelqu'un qui en
seroit infecté, ce qui est evi-
demment faux. Il faut donc
que cette cause, pour faire son
impression sur un corps, le
trouve plustost disposé à la
recevoir, car l'action de ce
qui agit reste sans force & sans
efficace, si elle ne rencontre
un sujet propre pour la rece-

voir. Or ce mauvais regime de vie pouvant alterer les humeurs, dispose le corps à recevoir plus facilement les impressions malignes de l'air, & c'est pour cela que ceux qui ont voulu mettre le regime de vie entre les causes des maladies contagieuses, l'ont appellé cause preparante ; mais comme il est impossible de donner une idée parfaite de la Fiévre maligne, sans parler de la Fiévre en general, je me crois obligé d'en dire quelque chose en passant.

Je dis donc que la Fiévre est

une action & irritation extraordinaire des esprits, causée par une alteration du sang plus épais & plus visqueux qu'à l'ordinaire, ce qui donne lieu à un battement plus frequent des arteres, accompagné de plusieurs simptomes, comme de froideur, de chaleur, douleur de teste, soif, & plusieurs autres. Cette définition explique parfaitement la nature de la Fiévre, & indique en mesme temps le remede qui luy est convenable. Il reste maintenant à faire voir la verité de cette définition,

contraire à celle des Anciens.

Je dis que les esprits inserez dans les muscles du cœur, par leur mouvement ordinaire, compriment les parties qui en forment les ventricules, afin que par cette compression les deux parties opposées venans à s'entre-toucher, chassent le sang qui y est porté par la veine ascendante, pour estre porté du ventricule droit au poumon, par la veine arterieuse, afin d'y estre impregné de l'esprit celeste qui y est introduit par le moyen de l'air, & porté de là par l'artere

veneuse au ventricule gauche du cœur, d'où il est poussé dans la grande artere, pour estre distribué par tout le corps. Ce sang rempli de sels acres & mordicans irrite les esprits, ce qui fait qu'ils agissent avec plus d'impetuosité, & précipitent leur mouvement d'autant plus, que le sang est plus épais & moins fluide qu'à l'ordinaire, & c'est pour cela que pendant le frisson le pouls est petit, quoy que viste; & il n'est pas fort difficile à concevoir que les esprits sont irritez dans le

cœur par des matieres hetero-genes, qu'ils s'efforcent de les chasser plus promptement, & avec plus de violence, puis que nous voyons journellement que les esprits estant agitez dans le cerveau par des poudres sternutatoires, les éternuëmens en sont plus ou moins frequens & violens, que la poudre est composée de substances plus ou moins acres & mordicantes, & par consequent qui irritent plus ou moins les esprits. On peut remarquer cette verité dans les maladies où les esprits sont

fort embaraſſez, & ne peuvent pas operer, comme l'on voit en l'Apoplexie, où les Sternutatoires les plus violens sont de nul effet.

Il n'eſt pas fort difficile par ce Syſteme de donner raiſon de tous les ſymptomes qui accompagnent la Fiévre; car ſi on demeure d'accord qu'il n'y a que les parties où les eſprits reluiſent, qui ſoient capables de douleur & de ſentiment, comme il eſt évident, il s'enſuit que ce ſont les ſeuls eſprits qui font la douleur, & toute ſorte de ſenſations,

ce qui peut estre facilement reconnu, si on fait reflexion que ceux qui sont blessez ne sentent presque point de douleur dans le moment de leur blessure ; mais dés que les bords de cette blessure viennent à se tumefier, soit par l'air, soit par les humeurs qui s'y arrestent, les esprits irritez par l'obstacle qu'ils trouvent à leur course & action ordinaire, agissent avec plus d'impetuosité, & font cette sensation de douleur.

Je suis surpris que les Anciens n'ayent pas definy la

Fievre un froid, puisque toutes les Fievres commencent par un froid, qui se fait sentir par tout le corps, tant au dedans qu'au dehors, jusqu'à ce que la chaleur luy succede. En verité ils auroient eu plus de raison de definir la Fievre un froid contre nature dispersé par tout le corps, venant d'une matiere corrompuë en quelque partie du corps, auquel succede une chaleur contre nature; mais ce froid ne vient pas d'une matiere putride, non plus que la chaleur qui luy succede;

car l'un & l'autre viennent des esprits qui se sentant attaquez, par des humeurs acres & mordicantes, se retirent vers les parties les plus attaquées afin d'y estre plus forts & vigoureux pour combattre leur ennemi, de sorte que les parties demeurant moins pourveuës d'esprits sentent un grand froid, car ce sont les esprits qui constituent la chaleur, & il n'est pas fort difficile de juger que c'est cette concentration d'esprits qui fait le froid, si nous remarquons ce qui arrive à des

gens qui ont l'estomach debile, qui s'estant remplis d'alimens au delà de la portée de leur chaleur naturelle, sentent aprés le repas un froid par tout le corps, ce qui vient de ce que les esprits se concentrent dans l'estomach pour faire la coction des alimens. Si vous voulez voir de vos propres yeux la concentration des esprits de quelque mixte, prenez une cruche, remplissez-la de vin, & exposez la pendant deux ou trois jours à l'air quand il gelle bien fort, le vin se con-

gelera, & au centre de du vin
congelé, vous y trouverez l'es-
prit du vin plus subtil que ce-
luy que les meilleurs artifices
pourroient faire. Mais reve-
nons à nostre matiere febrile,
& disons que lors qu'elle se
iette sur quelque partie, com-
me sur le Mesentere, au ven-
tricule, aux reins, &c. les es-
prits s'y ramassent, s'esbran-
lent, & secouent les nerfs
pour se dépêtrer & rejetter
par cet ébranlement les hu-
meurs morbifiques qui s'atta-
chent à ces parties ; ce qui
fait le tremblement pendant

le frisson, de mesme que les Araignées ébranlent & secouent leurs toiles pour en rejetter la poussiere.

A l'égard de la petitesse & vitesse du pouls pendant le froid, cela provient de ce que le sang estant coagulé par des sels acres & corrosifs, il n'obeït pas si facilement à la compression du cœur, de sorte que la compression ne se faisant qu'à moitié à raison de la consistance du sang, il ne faut que la moitié du temps ou environ pour la faire, mais à force de circula-

tions l'esprit universel introduit par l'air dans le poumon, estant meslé avec le sang, fortifie nos esprits & aide à faire la dissolution de ce sang, ce qui estant fait, il s'ensuit la chaleur, parce que les matieres estant attenuées & rarefiées dans tout le corps, non toutefois au degré necessaire pour estre facilement expulsées à raison de leur viscosité, frapent continuellement les fibres & les membranes du corps, & font cette sensation de chaleur de la maniere que je l'ay declaré dans ma Lettre

écrite à M[r] de Chapelas, pour lors Curé de S. Jacques, & à present Curé de S. Germain l'Auxerrois, inserée dans le Mercure Galant du mois de Mars 1691. où j'ay traité cette matiere assez amplement. Et pour avoir une idée plus parfaite de la petitesse du pouls, il n'y a qu'à considerer qu'à mesure qu'un malade approche de la mort, le pouls devient petit, quoy que viste, ce qui ne peut provenir que de la coagulation du sang, & aussi plus il se coagule, plus le pouls devient petit, con-

servant qu'elle est, à proportion
de la force des esprits, & les
extremitez dans le [illegible]
[illegible] qui marquent que les
esprits se ressentent dans le
centre ; de sorte que l'on voit clai-
rement que le sang se va tout
à fait coaguler, ce qui se ma-
nifeste par le pouls, que les
Medecins appellent vermicu-
lant, qui est l'avant-coureur de
la mort.

On me dira peut-estre que
le Scorbut & l'affection hypo-
condriaque proviennent d'un
sang coagulé par des acides,
sans que ces maladies soient

ordinairement accompagnées de la Fiévre, mais il est facile de répondre à cette objection, en faisant voir, que la coagulation du sang se fait par le moyen de diverses substances; que les unes se détruisent dans l'instant, ou cedent facilement aux compressions ; & les autres au contraire resistent beaucoup. De l'eau mêlée avec de la terre se forme une masse qui se dissout dans l'instant avec de l'eau, mais il n'en est pas de mesme de la terre mêlée avec de la Terebenthine, car ces deux ma-

tieres forment une masse bien plus difficile à dissoudre. Enfin avec cinq voyelles on fait un nombre infini de mots; ainsi de la diversité des humeurs excrementeuses, il se fait la diversité des coagulations du sang.

Je croy m'estre assez expliqué dans la briéveté de mon Discours, pour faire connoistre la matiere de la Fiévre en general, c'est pourquoy je passe à la Fiévre maligne.

J'ay fait voir cy-dessus que les sels acres & corrosifs des humeurs coagulent la masse

du ſang & irritent les eſprits, & comme je vous ay fait connoiſtre la nature de l'eſprit arſenical qui cauſe la fiévre maligne, vous pouvez juger facilement que ſa malignité ſurpaſſant celle des mauvaiſes humeurs de noſtre corps, doit cauſer par conſequent de plus facheux accidens, ce qui ſe remarque en ce que les eſprits ſont plûtoſt diſtinguez en cette fiévre qu'en toute autre, parce qu'ils ſont attaquez avec plus de violence. Auſſi font-ils tant d'efforts qu'ils ſubliment & font ſortir cet eſ-

prit malin & subtil par la peau avec quelque peu de la fleur du sang. Cela se manifeste par des taches rouges, violettes, ou noires, car les esprits travaillent incessamment à se délivrer de leur ennemi, le chassant du centre à la circonference avec quelque petite portion du sang infecté, comme il est dit. Que si le sang est beaucoup infecté de cette malignité, les taches sont noires ; s'il l'est moins, elles sont violettes, & si elles sont rouges, cela marque encore moins de malignité.

Il

si bien qu'il a obligé des Medecins qui ont voulu soutenir que ces taches qui paroissent sur le corps, & qu'on appelle communement Pourpre, ne sont produites de la maniere que je viens de le dire. Or cela étant vray, comme il est constant, certains Medecins ont-ils quelque raison de faire saigner en cette maladie, puis que la saignée est opposée à ce mouvement de nature? Hipocrate a beau leur recommander, que *quo natura vergit, eo vergere oportet*. La nature tâche d'expulser le venin par les pores du corps,

ces Medecins au contraire tâchent de le concentrer au dedans par la saignée. La nature fait tous ses efforts à subtiliser les humeurs pour les expulser par l'émonctoire general, qui sont les pores, & ils tâchent de les condenser par des rafraichissemens, ou de les attirer au dedans, & les precipiter par des purgatifs.

Est-il possible que Dieu qui a créé le Ciel & la Terre, & tout ce qui y est contenu pour l'utilité de l'homme, ait créé tant de sortes de vegetaux, d'animaux & de mineraux en

vain, & que la lancette seul ait le bonheur de renfermer dans sa pointe toute la vertu des Mixtes, & que la plus grande partie des Medecins en fassent leur Panacée, ou plustost leur Passeport pour l'autre monde? Les veritables Physiciens qui se sont adonnez à la recherche de la vertu des Mixtes, & qui ont joint la pratique à l'étude, sçavent que Dieu a mis en chaque Pays des Mixtes capables de guerir les maladies ausquelles chaque Climat est sujet, & ils s'en servent fort heureusement. I

n'y a que le travail & l'experience qui les en ont convaincus, & c'est par leur grande application, & leurs observations, qu'ils ont reconnu que la quinteſſence de Pavot & de Juſquiame appaiſe toute ſorte de douleurs. Celle du Tabac guerit les pâles couleurs, & provoque le flux menſtrual; celle de Thim guerit les Aſmatiques ; celle de Menthe guerit du vomiſſement & les douleurs de teſte, qui proviennent d'un eſtomach qui digere mal ; celle de la grande & petite Centaurée guerit les ai-

greurs de l'estomach & le dégoust ; la quintessence du Sureau guerit les Fiévres intermittentes, & la suffocation de matrice; celle de Perles, les Hectiques ; celle d'Aloës & de Mirrhe est excellente pour toute sorte de Fiévres malignes, mais la quintessence de *.... dont je veux que tout le monde soit pleinement convaincu des effets par leur propre experience, est le veritable & specifique pour toute sorte de Fiévres malignes & contagieuses. Le Mercure & l'Antimoine guerissent radi-

calement tous les maux Veneriens ; le Plomb appaise toute sorte d'inflammations ; & dissout les nodositez de la Goutte ; l'Etain guerit les affections hysteriques ; le Fer guerit toute sorte d'hemorrhagie & le flux hepatique ; le Cuivre guerit de la peste ; l'Argent guerit indubitablement des vapeurs, de la Manie & de l'hydropisie ; l'Or possede seul toutes les vertus de tous les autres Metaux. Enfin un vermisseau de terre appliqué sur un Panaris, qui est ce mal qu'on appelle d'Avanture, le

guerit dans un instant, comme un enchantement. On le laisse sur le Panaris jusqu'à ce qu'il soit mort. Si le ver est trop petit pour bien entourer & garnir le doigt, il y en faut mettre deux ou trois, & envelopper le tout avec un linge. Mais vous sçavez bien, Monsieur, que je n'entens pas qu'on guerisse ces sortes de maladies par les Métaux dont je viens de parler, estant preparez, comme l'on fait ordinairement, car ils ne servent de rien en cét estat, mais il les faut mettre en quintessen-

ce, ou du moins en avoir le ſel eſſentiel ; & pour lors ils font immanquablement tout ce que je viens de dire ; il n'y a que le ver de terre qui n'a beſoin d'aucune preparation, car il faut qu'il ſoit en vie quand on l'applique.

Quant aux ſymptomes les plus funeſtes de cette Fiévre maligne, ce ſont les frequens ſincopes, une grande difficulté de reſpirer, le flux de ventre, la Phrenefie, & enfin la Lethargie, qui eſt le vray avancoureur de la mort, car elle marque que les eſprits ſont ſur-

montez par la malignité, & qu'ils ne sont plus en estat de rien operer.

Je passe maintenant à la cure de cette Fiévre ; & dis que comme elle est causée par un esprit malin qui infecte toutes les parties du corps par sa subtilité & malignité, il faut se servir de remedes subtils, qui portent leur action dans toutes les parties. Je vais en décrire plusieurs, afin que le Pauvre aussibien que le Riche en puisse avoir.

Si-tost qu'on se sentira de cette fiévre, il faut prendre de

Sel de coral, de Sel de perles, de Sel essentiel, de chardon benit, de bezoard mineral, de chacun huit grains pesant, les mettre en poudre, les mesler ensemble, & les dissoudre dans deux ou trois onces d'eau de chardon benit ou de scabieuse, ou bien les mesler avec un peu de conserve de roses. Au lieu de cela on pourra prendre dix grains de Sel d'absinte, dix grains de Sel essentiel de chardon benit, & dix grains de bezoard mineral, & les dissoudre comme dessus, ou bien prendre dix à douze

grains pesant de Sel volatil de sang humain, ou à son deffaut, de Sel volatil de Vipere ou de corne de cerf. Apres avoir pris un de ces remedes, il faut se faire bien couvrir, & l'on suera immanquablement. On continuera encore deux jours de suite le remede, & la malignité ne manquera pas de sortir. Le quatriéme jour on prendra seulement dix grains pesant de l'une des deux premieres poudres, & on en continuera l'usage jusques au septiéme jour. On usera dans la prisane ordi-

naire d'un peu d'esprit de Sel, ou de Souphres ou de Vitriol, en sorte que cette prisane sente un peu l'aigrelet. Sur le declin de la maladie, on se pourra purger avec les pilulles de ruffi, la dose est de demy gros jusques à un gros. Pour la precaution on prendra deux fois le mois demy gros de ces pilulles de ruffi, c'est un des bons preservatifs qu'il y ait. Elles sont composées de mirrhe, d'aloës & de saffran ; elles purgent doucement, empeschent la corruption des humeurs, & fortifient l'esto-

mach, ce qu'aucun autre purgatif ne fait. On pourra se servir journellement de l'eau suivante. Prenez racine d'Angelique & de Tormentille, de chacune une once, une bonne pincée de graine de geniévre & trois gros de canelle ; concassez un peu les racines & la canelle, & mettez le tout dans une bouteille de verre. Versez-y une chopine d'eau de vie, & le laissez infuser pendant quatre jours, le remuant une fois le jour, aprés quoy vous y ajousterez quatre onces de sucre en poudre, &

prendrez de cette liqueur une cuillerée chaque jour à jeun. J'aurois donné, volontiers mon ſpecifique & mon preſervatif au public, ſi tout le monde eſtoit capable de le faire, mais je n'en veux pas gratifier un particulier. Quant à ceux qui aimeront d'eſtre purgez agréablement & avec toute la benignité & delicateſſe poſſible, j'ay pour cela un ſucre preparé d'une telle maniere qu'il n'eſt changé ny de couleur, ny de gouſt, ny de conſiſtance, & ſe prend avec du Caffé ou du Choco-

lat au lieu d'autre ſucre, ou bien avec du bouillon.

Comme tous le Amateurs des Saignées ne manqueront d'employer tous leurs efforts à faire paſſer mon Syſteme pour une viſion, je prie les perſonnes deſintereſſées de tenir leur refutation privée pour une marque de leur ignorance, ou de leur malice, juſques à ce qu'ils ayent mis au jour des raiſons & des experiences qui détruiſent les miennes, ce que je n'apprehende guere; mais comme le Public eſt extraordinairement prévenu en

faveur de la Saignée, je veux luy en faire connoistre le mauvais usage, par le recit de ce qui est arrivé il y a peu de jours en nostre voisinage, à un Pleuretique: mais permettez-moy de vous donner auparavant un exemple sur la funeste pratique exercée envers ce Pleuretique, qui vous pourra porter à considerer avec plus d'attention les veritez que je vous dis.

Il y avoit un Gentilhomme qui couchoit seul dans sa chambre, lequel se trouvant mal dans la nuit, appella ses

Domestiques, criant qu'il suffoquoit. Un Domestique y accourut avec un paquet de clefs pour ouvrir la chambre, & donner du secours à son Maistre. Il met une des clefs qu'il croyoit celle de cette chambre, dans la serrure, & fait plusieurs tours sans pouvoir ouvrir, & n'en essaye point d'autre, tant il est prévenu que celle dont il se sert est la clef de cette chambre. Son Maistre se plaint plus qu'il n'avoit fait d'abord. Le Domestique redouble avec plus d'empressement les tours &

recours ; & enfin connoissant à la voix de son Maistre qu'il est aux abois, il change de clef, mais celle qu'il prend n'ouvrant pas mieux que la premiere, il en prend une autre, qui n'est pas encore celle qu'il faut. Enfin il prend la quatriéme, qui est la clef de cette chambre. Il ouvre la porte, & entre dedans, mais trop tard pour le salut de son Maistre, qui estoit agonizant. Ce Valet le voyant en cet estat s'écrie, *Apportez viste de l'Eau de vie, de l'Eau de la Reine de Hongrie.* Mais

toutes ces eaux n'ont de rien servi, car le Gentilhomme est mort dans un moment. Voilà, Monsieur, le modele, à mon avis, le plus convenable de ce qui est arrivé à ce Pleuretique. Il se sent oppressé d'une douleur de costé, il appelle des Medecins à son secours, il en vient un qui le fait d'abord saigner, & ressaigner le mesme jour. Le mal empire, & le Medecin fortifié de l'avis de quelque autre, fait faire douze saignées dans cinq jours; mais malgré ce grand nombre de saignées, le

malade vient aux abois. Ces Medecins qui n'ont jamais entré dans le Cabinet de la Nature, & qui n'en connoissent pas la clef, les essayent toutes. Voyant que la saignée ne servoit de rien qu'à précipiter le malade dans le tombeau, ils ordonnent de la Casse, quelques heures aprés la derniere saignée; mais ce remede n'operant pas mieux que le premier, ils ordonnent l'Emetique, qui n'a pas un meilleur succés que les autres. Enfin ils ordonnent des crottes de cheval, &

j'avouë que ce remede est convenable donné au commencement de la maladie, mais ce remede ne servant de rien, le Medecin qui voit le malade aux abois s'écrie, *Vite, vite de l'eau de Canelle, de l'eau imperiale*, mais tout cela n'a pas empesché que ce Pleuretique ne soit mort quelques momens aprés, de sorte que ce malade a receu dans un jour; qui estoit le sixiéme de sa maladie, tous les remedes en general que possede la Medecine; sçavoir la saignée, le purgatif, l'Emetique, le sudo-

rifique, & le cardiaque. Aprés cela peut-on dire que les Medecins qui en usent ainsi traittent methodiquement cette maladie, & que la saignée soit le veritable remede pour la Pleuresie? En verité il faut n'avoir pas un grain de jugement pour ne pas connoistre l'aveuglement dans lequel ils sont, & afin que tout le monde puisse juger si la saignée est faite avec raison, & sur quelque indication, je dis que le sang peche en qualité ou en quantité. Je ne veux pas, Monsieur, me

servir dans ce discours des termes de Pletore & de Cachochimie, ny de leurs subdivisions, parce que voulant instruire le public, je veux parler d'une maniere que chacun me puisse bien comprendre. Or ce Pleuretique a commencé de se trouver mal le Dimanche, estant en parfaite santé le Vendredy & le Samedy auparavant, & ainsi si le sang pechoit en quantité, ce ne pouvoit estre que de celuy qui avoit esté fait & augmenté du Samedy au Dimanche, qui ne sçauroit estre de quatre onces.

Mais je veux, pour faire mieux connoistre leur erreur ; qu'il s'en soit fait & produit huit onces, ce qui est pourtant impossible ; le malade ayant esté saigné deux fois le Dimanche, & luy ayant esté tiré seize onces de sang, n'en pouvoit pas avoir trop. Ainsi aprés cela il se devoit aussi bien porter qu'il faisoit le Vendredy, & de mesme de tous les autres malades qu'ils saignent, mais au contraire il se porte plus mal. Il faut par consequent que la maladie vienne de la mauvaise qualité du

du sang, qui requiert seulement la correction & purification. Or la Pleuresie venant d'un sang arresté dans la partie malade, ne pouvant pas librement circuler & passer par les petits Vaisseaux, à raison de sa viscosité; comme j'ay demonstré amplement dans ma Lettre inserée dans le Mercure Galant le mois de Juillet 1691. il est facile de juger qu'il faut un remede qui absorbe & destruise les acides, qui ont coagulé & rendu visqueux ce sang, & par ce moyen la masse sangui-

naire devenant fluide & en son premier estat, circulera librement, & la nature attenuëra & dissoudra le peu qu'il sera resté dans la partie offencée, & l'évaporera par les pores. Mais accordons à ces Messieurs, que deux ou trois saignées ne portent pas un prejudice considerable à raison de l'évacuation du sang, n'est-ce pas faire un grand mal que d'accabler un malade par un remede inutile, & l'empécher d'avoir recours à d'autres remedes qui le gueriront inmanquablement,

au lieu que les saignées épuisant les forces, rendent souvent inutiles les remedes qu'on donne aprés ? Mais passons plus avant, & voyons si ces Messieurs avoient raison de purger le sixiéme jour de la maladie. Ils pretendent que c'est dans le sang que reside la cause du mal? Or le purgatif n'est que pour emporter les humeurs morbiques qui sont dans les premieres voyes & sequestrées par la nature, par consequent il ne sçauroit agir dans les veines. Que s'ils soustiennent que la nature les

en a ſeparées, & qu'ils ſuivent en cela le ſentiment d'Hipocrate, qui dit, *Concocta ſunt medicanda*; il faut, cela eſtant, que le malade ſe trouve mieux pour lors, car la nature ne fait la ſeparation des mauvaiſes humeurs, que lors qu'elle eſt victorieuſe. Or elle n'eſt pas victorieuſe, puis que le malade ſe trouve plus mal; donc le Purgatif eſt donné mal à propos. Aprés cela on donne l'Emetique, qui a les meſmes indications que le Purgatif, ſi ce n'eſt qu'il évacue particulierement, & avec plus de

violence les matieres les plus visqueuses qui se trouvent dans l'estomach; & il est d'autant plus dangereux, que le malade ayant esté épuisé de ses forces par les saignées, le Purgatif n'est plus en estat de résister à la violence de ce remede, & il est aussi ridicule à un Medecin de tenter ce remede, aprés avoir épuisé les forces de son malade par les saignées, qu'à un homme qui ayant épuisé les forces de son cheval par la fatigue de la marche d'une grande journée, voudroit à la fin de cette

journée pousser son cheval à toute bride pendant une heure, car ce cheval qui auroit bien fourny à cela au commencement de la journée, estant dans ses forces, creyera sous l'homme à la fin. Le mauvais usage qu'on fait de l'Emetique, qui est d'ailleurs tres-bon en certaines maladies, si on le donne bien à propos, est cause qu'il est décrié, & pour vous faire voir qu'on se sert imprudemment de ce remede, faute de connoistre la nature des maladies, il n'y a qu'à considerer ce que le du

plûpart des Medecins s'en servent usuellement pour l'Apoplexie, quoy qu'il n'y doive estre employé que dans un certain rencontre, parce que ce n'est pas un remede qui porte son action jusques à la cause de cette maladie. Par exemple; un homme venant de disner ou de souper, tombe en Apoplexie; il est constant que pour lors l'Emetique est salutaire, parce que les esprits ayant perdu le mouvement, & ne faisant plus de fonction dans l'estomache, non plus que dans les autres parties,

l'aliment s'y corromproit d'abord, & porteroit obstacle à sa guerison; mais dés que l'Emetique a fait son effet, il faut sans perdre temps donner des remedes qui combattent la cause de la maladie; mais en tout autre temps que l'Apoplexie surprend, l'Emetique n'est d'aucun secours, car l'Apoplexie n'est qu'une Paralysie universelle. C'est pour cela que quand on guerit l'Apoplexie, il reste une Paralysie particuliere en quelque partie du corps. Ainsi il faut donner d'abord des remedes pene-

trans qui dégagent les esprits, & les mettent en mouvement, à quoy l'huile de Romarin est specifique, prise de la quantité de trente gouttes dans quelque vehicule convenable. A l'égard des crottes de cheval, données aprés avoir épuisé les esprits par tant de remedes contraires, c'est en user de mesme qu'un homme qui en empoisonneroit un autre, auquel, aprés qu'il le verroit accablé des accidens du poison, il donneroit du contre-poison. Quand je vois donner des Cordiaux aprés un

grand nombre de saignées, il me semble voir un Duelliste, qui ayant versé tout le sang de son ennemi, s'en va querir du vin ou de l'Eau de vie au lieu le plus proche, pour luy reparer les esprits; & afin qu'on puisse verifier si ce que j'avance est veritable, je veux donner à chacun le moyen de se guerir de la Pleuresie, sans qu'il en coute plus de cinq sols.

Dés que quelqu'un se trouvera atteint de la Pleuresie, ou de quelque mal de costé que ce puisse estre, il n'a qu'à pren-

dre la pesanteur d'un gros o
deux de sucre en poudre. Qu'
le mette dans une petite tas
ou gobelet, & qu'il verse su
ce sucre vingt cinq ou tren
gouttes de veritable huile d
Sauge, ce sucre s'imbibera d
cette huile. Demelez-là u
peu ensemble, & jettez su
cette mistion deux ou tro
cuillerées d'eau, de chardo
benit, ou de vin d'Espagne s'
n'y a point de fievre, & le su
cre se fondra dans l'eau av
l'huile, car sans sucre elle su
nageroit l'eau, & aprés avo
pris ce remede, il faut se bie

couvrir dans le lit, & attendre la sueur qui surviendra bien-tost, & aprés la sueur le malade se trouvera gueri, ou du moins tellement soulagé, qu'il ne doutera pas de sa parfaite guerison en reprenant du mesme remede. En voicy un autre qui n'est guere moins efficace. Prenez un gros jusques à un gros & demi d'encens masle en poudre, meslez le avec un peu de pomme cuitte pour le prendre comme un bolus, & usez au surplus comme de l'autre.

Il seroit à souhaiter, pour le bien public, que Messieurs les Magistrats de Police, fissent faire l'experience des remedes que je mets en avant; car ce seroit le veritable moyen de faire connoistre l'abus de la saignée, & de porter Messieurs les Medecins à la recherche des remedes propres pour la guerison des maladies. Cependant, j'ose esperer Monsieur, que si j'ay le bonheur que mes sentimens ayent vostre approbation, ma Lettre sera aussi utile au public, que je me le suis

proposé. Je suis vostre &c.

En vous parlant du changement qui a esté fait dans les Intendances, je vous ay mandé que Mr Ferrand avoit eu celle de Dijon. La connoissance qu'on a de ses grandes qualitez est cause que dans toute la Province cette nomination a fait donner de grandes marques de joye. C'est ce qui a obligé Mr Blanchard à luy adresser ces Vers.

A Mr. FERRAND,
Intendant de Bourgogne & de Bresse.

LOVIS, le plus grand de nos
Rois,
Secondant les desseins & les vœux
D'un grand Prince,
Establit dans cette Province,
Pouvoit-il faire un meilleur choix?
Que de plaisirs pour nous! quelle
Journée de joye!
Le fameux Conquerant, le Heros qui
t'envoye,
Illustre & sage Magistrat,
Ne pouvoit nous marquer avecque
plus d'éclat
Les soins dont sa bonté royale,
Pour ses Sujets toujours égale,

Se charge parmy les horreurs
D'une Guerre, dont sa sagesse
Ne nous laisse que les frayeurs,
Tandis que ses Rivaux, honteux de leur foiblesse,
En souffrent tous les ans les cruelles rigueurs.
Par ton esprit si beau que rien ne l'embarasse,
Par ta grande cupacité
Fais briller tes talens en cette Dignité
Où l'Auguste Loüis te place.
Fais voir par cette habileté,
Si naturelle danr ta Race,
Que l'Aigle du Conseil a les yeux si perçans,
Que rien n'échape à sa lumiere.
Suy dans cette penible & brillante carriere
Un naturel heureux, l'équité, le bon sens,

Source de gloire inépuisable,
Fidelles guides des Errands,
D'une sage conduite infaillibles garans.
La faim toujours impitoyable,
De Bellone & de Mars Compagne redoutable,
Commençoit à nous alarmer.
Tu parois, & d'abord l'air seul de ton visage
Nous est un assuré présage
Que tu viens pour la desarmer.
Nous en sentons déja l'agreable avantage,
Acheve d'arrester par ton integrité,
Par ton exactitude & par ta vigilance,
A la gloire de nostre France,
Et du regne de l'équité
Les desordres, les maux qu'on craint de tout costé,

Cruels enfans de l'indigence;
Par tes sages conseils & par ta fermeté,
Par ton credit puissant dans une Cour heureuse,
Empêche de nos Bleds la traite dangereuse.
Suy dans un cours si glorieux
Du fameux de Harlay les vertus éminentes,
Parmy nous encore presentes.
Sur un si beau modele on est toujours heureux,
L'amitié vous unit par des chaisnes charmantes,
Une mesme vertu vous anime tous deux,
Fais que de ces Climats l'abondance exilée,
Revienne incessamment par tes soins rappellée,

Et le Riche & le Pauvre également contens,
Flatez de voir des jours plus seurs & plus tranquilles,
Attendront que de meilleurs temps
Ramenent le repos & la paix dans le Villes,
Et la recolte heureuse en nos fertiles champs.

Voicy d'autres Vers qui ont esté faits en faveur d'une jeune Veuve, qui n'ayant eu qu'une santé languissante pendant trois ou quatre années de mariage, a repris tout son brillant depuis qu'elle est redevenuë maistresse delle-mesme.

Vous triomphez, charmante Iris,
Vos appas & vos airs fleuris
Ramenent le printemps de vos belles années.
A ce rare plaisir je ne vois rien d'égal,
Vos graces estoient destinées
A survivre un Hymen qui leur estoit fatal.
Par vos soins & par vostre adresse
Tout paroist refleurir chez vous,
Mais craignez de l'Amour les charmes & les coups,
Sage conseil, mais la foiblesse
Est naturelle à la Jeunesse.
Les beaux jours, les airs conquerans
Par des chemins cachez menent à l'hymenée,
Au Temple le concours d'Amis & de Parens,

Le cœur surpris, la main donnée;
Pour vos appas charmans trop cruelle journée,
De leur perte prochaine infaillibles garans.
Qu'on est heureuse, Iris, quand on est sa maistresse!
Quel plaisir de passer sa brillante jeunesse
Chez soy, sans maistre, en liberté,
Et jusqu'à soixante ans conserver sa beauté!

On a parlé si differemment de la course qui s'est faite de Paris à Versailles, & de Versailles à Paris, que vous ne serez pas fachée d'en apprendre le veritable détail.

Six Jumens noires ont fait cette course ; elles sont Hollandoises, & leurs queuës étoient coupées à l'Angloise, ainsi que leur crin. Elles ont servy à tirer le Canon du Prince d'Orange, & ont esté prises à la Bataille de Steinkerke, & ayant ensuite esté exposées en vente, M^r le Duc d'Elbeuf en acheta quatorze. Il fit un attelage de six des plus vigoureuses avec lesquelles il alloit souvent de Paris à Versailles ; & en revenoit en fort peu de temps. Ce Prince estant un jour avec

plusieurs Personnes de quali-
té, on parla de la vitesse &
de l'haleine de ces Jumens ;
et qui donna lieu à un pary
entre ce Duc & M^r de Che-
meraut, de quatorze cens
Loüis d'or neufs. M^r de Che-
meraut paria que les Jumens
de M^r le Duc d'Elbeuf en
partant de Paris de dessous la
Porte de la Conference, ne
pourroient aller jusques à la
grille de Versailles, où ce
Duc seroit obligé de faire
tourner son Brancart avec les
six Jumens, autour d'un pi-
lier dressé devant la premie-

[illegible], par [illegible] Puis [illegible] arriuer [illegible] deux heures del temps à la Porte de la Conference, où il seroit obli-gé d'estre auant [illegible] de heure fust sonnées. Les parties prierent Monsieur le Prince de Conty, donna la grande [illegible] de vouloir bien leur faire l'honneur d'estre iuge de la course, & du pary. M. d'Elbeuf, & Mr de Chomberg conuinrent ensemble d'vne Pendule que l'on fit mettre à costé de la Porte de la Conference, où Monsieur le Prin-

ce

te de Conty voulut bien demeurer pour voir commencer & finir la course. Le Cocher de Mr le Duc d'Elbeuf mena les Jumens à Versailles, avec le Postillon de Mr Bontemps le jeune. Il y avoit un second Brancart attelé de quatre autres Jumens, afin que si le premier venoit à casser, on pust se servir de celuy qui suivoit, selon qu'il avoit esté arresté par les Parieurs. Ce brancart estoit mené par le Cocher, & par le Postillon de Mr le Comte de Roussy. Ils arriverent à Ver-

ſailles une heure & une minu-te aprés leur départ. Mr d'El-beuf ſuivoit avec pluſieurs perſonnes de qualité. Il ne fit point preſſer ſes Chevaux en allant, & il eut la précaution de faire mettre ſon Poſtillon à gauche; & à droite en reve-nant. Si-toſt que l'on eut tour-né autour du pilier où le Roy eſtoit, Mr d'Elbeuf monta ſur le ſiege du Cocher, & fit donner du Vin d'Eſpagne à ſes Jumens par ſix Palfreniers, qui attendoient pour cela. Il partit auſſi-toſt aprés, & tou-te la courſe, tant pour aller que pour revenir, ne dura

qu'une heure, & cinquante-trois minutes. Ainsi ce Prince gagna le Pary avec l'applaudissement de la Cour & du Peuple, dont le chemin se trouva bordé depuis Paris jusques à Versailles. L'interest n'a pas fait entreprendre cette course à Mr le Duc d'Elbeuf, puis qu'elle luy a couté plus de cinq cens pistoles. Il fait nourrir onze Jumens au Village de Neüilly, & pour les mettre en haleine, on leur donnoit souvent la suée dans le Bois de Bologne, où ce Prince avoit fait arpenter la lon-

gueur du chemin de Versailles, pour voir s'il réussiroit. Il fit ce chemin plusieurs fois en moins de deux heures, & il alla mesme & revint plusieurs autres fois de Versailles en aussi peu de temps avec les quatre Jumens qui estoient moins bonnes. Cependant il avoit toujours à craindre, tous les accidens estant contre luy, & devant faire gagner les Parieurs. Cette course se fit le premier jour de ce mois, le temps estant tres-beau & tres-favorble. Quoy que M^r le Duc d'Elbeuf se crust com-

me aſſuré de remporter l'avantage, il voulut bien mettre de part avec luy dans la gageure Madame de Bouillon, Madame de Polignac, Mademoiſelle de Menetou, Fille de Madame la Ducheſſe de la Ferté, M^r^ d'Armagnac, M^r^ le Prince Camille, & quelques autres; mais lors que le gain a eſté partagé à tant de perſonnes, la gloire de la courſe eſt demeurée à luy ſeul. Ce Prince a fait de grandes largeſſes, tant à ceux qui ont eu ſoin de nourrir les Jumens, qu'au Cocher & aux Poſtillons

qui les ont menées. Voicy un impromptu fait par Mr de Vertron, sur le sujet de cette course, adressé à Mr le Duc d'Elbeuf.

C'Est un de mes étonnemens,
Qu'en moins de deux heures de temps,
Un train bien attelé s'en aille,
Et revienne aussi-tost à Paris de Versaille.
Ma foy, les Chevaux d'Apollon,
Au prix des tiens ne valent pas la maille;
On en est tout chagrin dans le sacré vallon,
Et mesme le Cheval Pegase
Auprés de tes Chevaux passeroit pour un Ase.

Le temeraire Phaëton
Ne valoit pas ton Postillon;
De tes Chevaux chacun admire la
vistesse.
Pour moy, j'admire ton adresse,
Et suis charmé de ton grand cœur,
Qui soupirant pour la Victoire,
Court toujours avec même ardeur
Dans la carriere de la gloire.

Vous avez entendu parler d'un grand nombre de Colonnes, qui sont à Paris sur le Quay, entre la Porte de la Conference & le Cours, dans une avant-court du Palais des Thuileries, & dont il reste encore un fort grand nombre à Toulon, qui doi-

vent estre transportées icy. Je croy vous avoir déja dit que ces colomnes viennent de *Lebida*, autrement *Leptis*, Ville ancienne détruite, & dont le Territoire est aujourd'huy sous le gouvernement de l'Estat de Tripoly; mais voicy quelque chose de plus curieux sur ce sujet. C'est une Lettre de Mr Durand, jeune Gentilhomme, qui ayant esté à *Lebida*, y a remarqué avec soin tout ce qu'il a cru digne de la curiosité de ceux qui aiment les Antiquitez, & en a fait une Relation qu'il a envoyée

de Tripoly. On m'en a donné une copie, dont je vous fais part.

DEBIDA, lieu situé à trente-cinq lieues de Tripoly, au Levant, estoit premierement appellé Leptis, suivant un vieil Auteur Anglois qui parle en ces termes, de l'endroit où se voyent encore les debris dont je vais vous parler. Voicy ce qu'il dit.

Leptis magna estoit ainsi appellée pour la distinguer d'une autre Leptis qui estoit tout proche, de l'autre costé de la Riviere. Il y avoit un

autre Bourg appellé aussi Lep-tis. Les Romains s'estans rendus Maistres de ce Pays, premierement occupé par des Grecs, joignirent ces Places ensemble, & en firent une tres-grande Ville, tres-riche, & fort renommée, qu'ils appellerent, *Tripolis*. Elle a esté détruite plusieurs fois par l'irruption des differents Peuples, rebastie aussi plusieurs fois, & enfin tout à fait abandonnée.

Tout se raporte à cela, les trois Villes que le nom de Tripolis signifie, la situation, la quantité

prodigieuse de debris, & le peu d'apparence que les deux lieux qui sont nommez de ce nom; sçavoir, cette Ville & une autre petite habitation à quarante lieuës d'icy, au Ponant, appellée dans les Cartes Tripolis Vetus, *dans lesquels il n'y a nulle marque d'antiquité, ny apparence de Riviere, & qui ne sont pas dans la situation dont il est parlé; soient autre chose que* Leptis magna.

Quoy qu'il en soit, il faut que ce lieu ait esté extrêmement superbe, puisque l'on y voit encore trois choses incomparables, la

magnificence du Port, qui est entierement comblé, un Cirque d'une grandeur prodigieuse, que l'on distingue aisément, & un espace de prés de deux lieuës le long de la Mer tout bordé de murailles, & d'une lieuë de largeur en terre, & les environs de la Ville tout remplis de Bastisses & de monumens. Le Port ressemble à la Figure marquée A dans la Planche. Il est d'une étenduë & d'un travail prodigieux, tout entouré de pierres taillées au Ciseau. A l'emboucheure estoient deux Tours, qu'il est facile de distinguer, & imme-

diatement aux deux costez de l'entrée, il y a encore des degrez qui vont jusques à la Mer. On voit aussi encore là des restes de Colomnes rompuës. Des deux costez du circuit du Port, on trouve d'espace en espace des degrez faits, mais non pas si beaux que ceux des terrasses des Tuilleries, & tout autour des Amarres de pierres qui servoient autrefois aux Vaisseaux. Vis-à-vis l'entrée du Port, le circuit se reduit en quarré, & aprés une platte forme, on y monte encore vingt-cinq degrez fort larges, derriere lesquels il y a cinq

voûtes & des debris de Marbre & de Colonnes. Apparamment il y avoit là quelque magnifique loge où les Bastimens alloient rendre raison de leurs voyages.

La raye que vous voyez dans le circuit marque une ouverture particuliere par où la Riviere se rendoit dans la Mer sous une voûte, pour ne pas gaster ny incommoder le Port, qui est tout à fait comblé. Le Cirque situé du costé du Levant le long de la Mer, est incomparable. Il est à peu prés de la Figure marquée B dans la planche, ayant plus de douze cens pas de longueur sur trois cens de

large. Il a quinze ou seize degrez tout autour, presque encore entiers. Le quarré en deça estoient des arcades par dessous lesquelles on passoit. Il y en a encore des restes sur pied.

L'endroit que vous voyez marqué au milieu, autour duquel apparemment les Chariots & Chevaux couroient, estoit remply de Colomnes, Piedestaux, & de Figures de Marbre. On y en voit plusieurs restes tout delabrez. Il y avoit des traverses d'espace en espace pour deux personnes de front, & au bout une espece d'Amphiteatre

en rond. Derriere, au bout du grand Cirque, estoit une grande arcade qui sortoit dehors.

Le corps de la Ville, comme on le distingue facilement, est presque de deux lieuës le long de la Mer, tout bordé de murailles de Pierre de taille; en des endroits on voit encore le cordon. Il y a dans cette muraille des pierres avec des Inscriptions Romaines, mises sens dessus dessous, & sans suite, qui marquent que des Barbares les ont voulu renouveller. Le plus large de la Ville en terre n'est pas de plus d'une lieuë; la Muraille se peut suivre presque

puis tout à une des portes de la Ville, laquelle estoit des douze principales, & dont on en voit encore un pan sur pied ressemblant à un Arc de triomphe, & les marbres à demy.

On a tiré de cette Porte plusieurs Colomnes de marbre, & trente autres qui sont encore à la Marine, & qu'on n'a pû embarquer à cause de leur grosseur estant de vingt-cinq pieds de tour sur quarante de long. Cette Porte répondoit au Palais, ou au Temple, ou peut-estre à tous deux ensemble; quoy qu'il en soit il est impossible de vous décrire la magnifi-

cence des restes de ce lieu.

On n'y connoist aucune regularité. C'est une tres-vaste étenduë, pleine de Batisses de grosses Pierres, espece de Marbre, sans chaux ny ciment, mais qui estoient liées avec du fer, & en dedans toutes couvertes d'un Marbre vert dont on trouve quantité de morceaux de l'épaisseur d'un doigt, qui la pluspart ont esté portez à Constantinople. On a tiré de cet endroit, tant pour Constantinople autrefois, que pour nous à present plus de sept ou huit cens Colomnes, & il y en a encore plus de trois à

quatre cens, tant enterrées, que rompuës & mangées du temps. Je n'en ay veu que dix de tres entieres. Cet endroit estoit sans doute le plus superbe de la Ville.

Le reste est une infinité de Bastimens les uns sur les autres, moitié comblez de sable, & plusieurs rasez jusqu'au fondement, mais tous de Pierres de taille, & sur tout une si grande quantité de Colomnes de toutes manieres, la plus grande partie de Marbre, rompuës & rongées, qu'il semble que la Ville ait esté bastie dessus. Il y en a

une douzaine qui paroissent entieres, mais si l'on creusoit le sable, on en trouveroit quantité d'ensablées. Les environs de la Ville sont pleins de Batisses ruinées & de restes d'habitations, dont voicy les principales. Une Muraille épouvantable de quinze pas d'épaisseur avec des soutiens d'espace en espace de douze pas en quarré. Cette Muraille est encore de trois cens pas de long, la Riviere dont elle detournoit le cours l'ayant enfoncée, malgré son épaisseur; & quoy qu'il n'y coule point d'eau l'Esté, c'estoit pour la destourner du Port,

qu'elle ne laissoit pas d'incommoder. Elle est à demi-lieuë de la Ville. A un quart de lieuë, d'un autre costé, les debris d'un Temple assez grand avec les marques d'un Village; trois Aqueducs, un grand & deux petits, des Batisses, figures de Tours en quarré, avec des Figures du Soleil & d'animaux, faites apparemment pour orner les chemins, ou à la memoire de quelqu'un; car il y en a quantité, & qui sont tres-élevées, les unes quarrées, les autres en pointes. A une lieuë au Ponant le long de la Mer, les marques d'un tres-gros Village

bordé de murailles; restes de Forts & de Citernes; aux environs de la Ville les restes de quantité de Citernes sousterraines & magnifiques par leur grandeur, mais toutes comblées de sable. Comme il ne pleut pas icy l'Esté, ce sont apparemment toutes les Citernes de la Ville comblées qui ont fait abandonner un Pays si beau que celuy-là. Voicy les inscriptions que j'y ay trouvées. Je les ay tirées fidellement. Il y a sujet de croire que les grands soins que les Barbares ont pris de les détruire, ont fait qu'on n'en trouve pas de plus

considerables, ny en plus grande quantité, ou s'il y en a, elles sont ensablées.

Sur un piedestal de Marbre blanc, de la hauteur de quatre pieds, en écriture comme celle d'aujourd'huy, ainsi que toutes des autres, dont je feray mention, on lit sur une des Faces.

Divina stirpe progenito.
D. N. Fortissimo Principi,
Valentiniano. Victori pio,
Felici. ac Triumphatori.
Semper Augusto.
Flavius Benedictus, V. P.
Preses Provinciæ
Tripolitano Numini,

Majeſtati quę ejus,
Semper devotus.

Sur l'autre face du meſme Piedeſtal il y a.

Digniſſimo, principali,
Innocentiſſimo puero,
T. Fabio Vibiano juniori;
Pontifici Duro Viro filio,
Ac Collego T. Flavi Frontini,
Heraclii, in parvulis annis,
Exibentio Aqualiter
Voluptatum genera Patris
Sui ſtudiis, populi ſuffragio,
Et decreto Ordinis.

Sur pluſieurs pierres au milieu de la Ville, éparſes & ſans ſuite.

Trajano,

Amilia ,
Divi Trajani.
Nerva
Imp. VI. Cosu.
Imp. Galba
pro Repu.
C. Pomponius R.
Proimp. provive ,
Bombei , io.
Sari Divi Nervæ
Max. Trib. por. XIIII.
Coloniæ Vulpiæ Tr.
Cum ornamento.
Q. Pompa
io , cerea
li , ex de
creto Or

dinis Rom.

Sur une petite pierre quarrée.

En grosse lettre sur le bord de la Mer, les autres estant sans suite.

I M P. CÆ S.

Hors la Ville, sur une pierre, qui est presentement dans une muraille,

Pulcretio
Cressenti
Bono filio
Bono fratr.
Pulcretius,
Rogatinus,
Pater feci.

Sur une autre pierre, dont on

s'est servi encore dans une muraille.

Domitiæ Roga,
Tul. vixit,
annis XXIII.
M. Jullius,
Cethegus,
Phicissiam. Uxori,
Carissimæ fecit.

En un autre endroit.

D. M.
L. CL.
Perpe.
Tui pro
Bati
Vixit ann.
XX.

Sur une autre pierre, en Grec, Latin, & Arabe.

Birichi Basilici,
Mater flodi Medici.
DIOSIATROS en lettres Grecques, & le reste en Arabe.

En pleine campagne.

Rutilius Victor
Vixit annis XI.

La Chirurgie pouvant estre mise au nombre des choses les plus necessaires, & les plus utiles à un Estat, la Compagnie des Maistres Chirurgiens Jurez de Paris, aprés avoir acquis un fond de terre

proche les Ecoles Royales de Chirurgie, a crû ne le pouvoir mieux employer qu'à la construction d'un Amphithéatre Anatomique plus étédu & plus cõmode que celuy où elle faisoit autrefois ses Actions publiques, afin qu'il puisse contenir le grand nombre d'Ecoliers qui viennent de toutes parts, dans le dessein de s'instruire & de profiter des Leçons Anatomiques & Chirurgicales que Messieurs Bienaise & Roberdeau ont fondées, depuis quelques temps, pour estre faites dans les deux prin-

cipales saisons de l'année.

A peine commençoit-on cet Edifice, que sur le bruit qu'il fit dans Paris, M. Perrault, de l'Academie Françoise, envoya à la Compagnie le Madrigal que vous allez lire.

On éleve en nos jours un vaste Amphithéatre
Pour le bel Art qui sçait guerir.
Rome en faisoit construire en son culte idolatre
Pour des Gladiateurs qu'elle y faisoit mourir.
Redoublez vostre ardeur, signalez vostre zele,
Vous, qu'à ce grand dessein appelle un heureux sort.

On doit une gloire immortelle
A l'Art qui surmonte la mort.

Cet Amphithéatre enrichi d'ornemens convenables, est construit à la maniere d'un Temple antique. Ses principales faces répondent aux quatre Points du monde ; il est de figure octogone, & couvert d'une coupe qui se termine par une lanterne à l'imperiale, qui porte une Couronne de France.

M^r^ Meurisse, Maistre Chirurgien Juré à Paris, ayant fait graver la veuë de cet Amphithéatre, & l'ayant presen-

rée à Mr du Tertre, Chirurgien ordinaire du Roy, fut engagé par luy à donner l'explication de cette Estampe, parce qu'elle peut servir de Leçon courte & ingenieuse, pour apprendre aux jeunes Ecoliers qu'ils ne peuvent jamais exceller dans leur profession, si la nature, le sçavoir, & l'exercice ne travaillent de concert à les perfectionner,

L'Estampe offre d'abord aux yeux, dans un rouleau, cet Amphithéatre, au devant duquel, le Peintre par un trait ingenieux de son Art, a

mis plusieurs personnes de differentes Nations & de toutes sortes d'Etats, pour designer la hauteur & les autres dimensions de cet Edifice.

Ce dessein est soustenu par quatre Figures allegoriques & misterieuses, qui ont quelque chose de si agréable, qu'elles font desirer à l'esprit de sçavoir ce qu'elles signifient. L'une represente Apollon, Dieu de la Medecine & de la Chirurgie, attentif à considerer la beauté de cet Amphithéatre. Il est assis sur un nuage, ayant la teste environnée de

lumieres, pour montrer que c'eſt le Soleil qui par ſa chaleur, échauffe la Nature en general, & donne en particulier la force & les vertus aux Animaux, aux Vegetaux, aux Mineraux & aux Meteores, dont l'on ſe ſert dans ces profeſſions, pour la gueriſon des maladies. Ce Dieu tient dans ſa main une Lire, inſtrument qui marque la Paix, laquelle eſt ſi neceſſaire pour cultiver les Sciences & les beaux Arts. L'habillement d'Apollon eſt fait d'une draperie changeante, pour faire

connoiſtre qu'il preſide à la Medecine & à la Chirurgie, comme à la Poëſie & à la Muſique.

La Figure qu'on apperçoit au deſſous d'Apollon, repreſente la Chirurgie, ſous l'image d'une perſonne jeune, bien faite, & dans une attitude majeſtueuſe. On l'a peinte telle, pour ſignifier qu'une jeuneſſe mûre & vigoureuſe, a dans cet âge plus d'art & de genie, qu'une vieilleſſe qui eſt preſque toûjours ſuivie de peſanteur & de foibleſſe. La teſte lumineuſe de cette

femme, assise sur un nuage, montre l'excellence de son origine. Il est aisé de voir à son air qu'elle est contente, particulierement depuis que le Roy l'a protegée en plusieurs occasions, qu'elle a eu l'honneur d'avoir contribué de ses soins à la santé de ce grand Monarque, & qu'enfin son secours est aujourd'huy si utile aux Generaux, aux Officiers & aux Soldats dans ses Armées.

•La Chirurgie donne des marques de sa joye, en montrant de la main droite, le

nouveau Temple qu'on vient d'élever à sa gloire. L'œil que l'on remarque au milieu de cette main, nous apprend que le Chirurgien ne va point, pour ainsi parler, à tâtons dans ce qu'il fait, mais que ses operations sont presque toutes évidentes, sûres & infaillibles. Elle tient de la main gauche le Bâton d'Esculape en forme de sceptre, pour marquer l'autorité raisonnable qu'elle doit avoir sur les Malades, lors qu'elle leur fait comprendre la necessité de souffrir les operations. Les nœuds de ce

Bâton sont les difficultez qu'il faut essuyer pour parvenir à la perfection de l'Art. Le Serpent signifie, non seulement que la chair salutaire de ce reptile entre dans la composition des Antidotes, mais encore que toutes les applications de la Chirurgie ne tendent qu'à renouveller la santé des hommes, comme le Serpent renouvelle sa peau tous les Estez, & qu'enfin ceux qui exercent cet Art, ont besoin de prudence, dont il est le symbole. Les Livres d'Hipocrates & de Galien, sur lesquels elle s'ap-

puye, témoignent assez que si elle vient heureusement à bout de ses entreprises, ce ne peut estre que par les conseils de ces Auteurs sçavans & experimentez, à la difference des Empyriques, qui dans leurs manieres, ne suivent ny methode, ny autorité. Quoy que l'habit de cette jeune Dame soit de pourpre, l'éclat de cette étoffe n'est pas tant pour marquer la couleur du sang qu'elle est souvent forcée de répandre, comme le vulgaire pourroit se l'imaginer, que pour faire entendre qu'elle n'a

pas moins de zele que de charité pour secourir les pauvres, de mesme que les riches dans les maladies les plus contagieuses. Ce n'est pas encore sans un mistere particulier, que l'agraphe qui attache sa draperie sur son sein, est formée d'une Fleur de lis rayonnante. Elle declare par cette piece honorable, que la Compagnie des Maistres Chirurgiens Jurez de Paris, doit son établissement au plus saint de nos Rois, & que Loüis XIII. de triomphante memoire, a bien voulu ajoûter en faveur de sa

naiſſance, une Fleur de lis d'un caractere diſtingué, aux Armes de cette Communauté. La Boëte que la Chirurgie a auprés d'elle, eſt pleine d'un baume précieux; dont elle ſe ſert à guerir les Playes; & le Coq qu'on voit à ſes coſtez, outre qu'il eſt un Oyſeau ſolaire, & qu'on le ſacrifioit à Apollon & à Eſculape, eſt encore le ſymbole de la vigilance, vertu ſi neceſſaire aux Chirurgiens.

La Figure qui eſt vis à vis d'Apollon eſt le Genie de la Chirurgie. Le Peintre l'a re-

présenté comme un jeune homme presque nud, ayant des ailes au dos, pour montrer qu'il est élevé au dessus du commun des Arts par l'utilité de ses inventions, qui ont pour objet le plus noble de tous les estres, pour faire connoistre que rien ne doit l'embarasser dans ses reflexions, & que c'est dans l'âge adulte, où le sang faisanr plus d'esprits que dans la vieillesse, ces esprits s'élevent aussi dans ce temps-là avec plus de rapidité au cerveau, pour inventer des moyens qui le conduisent

aux differentes fins qu'il se propose. C'est en ce sens qu'un Auteur moderne a dit, *que le Genie est une disposition heureuse de l'esprit, dont on est redevable à la Nature, & qui le rend propre à imaginer promptement & facilement plusieurs choses, afin de réüssir dans ses entreprises.* La flame ardente que ce jeune homme a sur la teste, marque le feu dont on doit estre animé, pour ne se rebuter jamais de la peine qu'il faut prendre, lors que l'on veut travailler aux Découvertes Anatomi-

ques, ou quand il s'agit de suivre la Nature dans son cours & dans ses mouvemens. On conçoit encore par ce feu qu'il est impossible de préparer une infinité de remedes utiles, & de faire beaucoup d'operations, sans le secours de cet Element. Sa robe d'un vert naissant, signifie que si le Chirurgien s'étudie souvent à corriger les defauts de la Nature par l'excellence de son Art; ce n'est que dans l'esperance qu'il a d'en tirer de la gloire & une honneste recompense, qui sont les deux

plus puissans motifs pour aiguiser l'esprit de l'homme, & le faire réussir dans les ouvrages les plus penibles.

A l'égard de la Renommée, placée au dessous du Genie, elle n'a presque pas besoin d'explication, car il n'y a personne qui ne sçache que dans cette disposition, elle va publier par tout la perfection où la Chirurgie est parvenuë sous un regne si éclairé. Sa draperie d'un Bleu-celeste, fait connoistre qu'elle ne se repose jamais, & qu'elle est presque toujours

dans le vague des Airs, pour apprendre en tous les lieux les nouvelles Découvertes qui ont enrichi cet Art.

Quand l'Amphithéatre sera achevé, on en donnera une description plus estenduë & plus reguliere à la fin d'un Ouvrage qui paroistra dans peu, & qui aura pour titre, *Histoire de la Compagnie des Maistres Chirurgiens de Paris*, dans laquelle on fera voir l'origine & l'excellence de la Chirurgie ; le temps où l'on présume qu'elle fut separée de la Medecine ; l'établis-

ſement de la Compagnie des Maiſtres Chirurgiens de Paris; ſon progrés, & l'état où elle eſt aujourd'huy. Cependant pour donner un avant-goût des peintures qui orneront le dedans de la coupe, on peut dire qu'on y verra les Medailles des Auteurs les plus celebres de toutes les Ecoles de l'Univers, avec des inſcriptions convenables, au deſſus deſquelles & dans le lieu le plus élevé, la medaille du Roy paroiſtra toute brillante ſous la figure d'Apollon avec cet Hemiſtiche à l'entour.

Nobis non aliis Apollo.

Qui l'a rendu en François par ces quatre vers.

Tandis qu'aux champs de Mars animez par la gloire
Nos Guerriers sous LOUIS sont à la victoire,
Nous travaillons en paix dans ce docte Sallon,
Et nos Chirurgiens François n'ont point d'autre Apollon.

Comme c'est à Paris que l'on a construit cet Amphitheatre Anatomique, on a crû ne pouvoir mieux remplir ce qui restoit de l'Estampe, que par la plus belle des

Vûës de cette grande Ville ; avec les Armes & la Devise de la Compagnie. Cette Vûë & le Profil de l'Amphitheatre sont du Sr Perolle, unique pour ces sortes d'Ouvrages. Pour les Figures, elles ont esté dessinées par le Sieur Dieu, Peintre tres-habile, & executées par le Sieur Simonneau l'Ainé, Graveur du Roy, avec tout le soin & toute la delicatesse possible.

Mr de Santeüil, Chanoine de Saint Victor, si celebre par les belles Inscriptions en Vers Latins, qu'on voit à la plus

plus des Monumens qu'on a érigez sous ce Regne, a composé un Distique pour celuy-cy. La Compagnie l'a trouvé si juste, qu'elle l'a fait graver en caracteres d'or sur une Table de marbre qui a esté posée au dessus du Portail des Ecoles.

Ad cædes hominum prisca amphi-
theatra patebant;
Ut discant longum vivere,
nostra patent.

Ce Distique a esté traduit ou imité par M^rs^ de Vertron, de Papuisse, l'Abbé Bochard de Saron, l'Abbé Saunin, Diereville, Bosquillon, Mallet

Mrs de Messange, le Noble, l'Abbé Gigard & des Noyers, tous connus par les beaux Ouvrages qu'ils ont donnez au Public. Chacun d'eux a excellé dans cette traduction, & ne pouvant vous en donner qu'une, à cause des autres articles qui me restent, je choisis celle de Mr Boechard de Saron, parce qu'elle est la plus courte.

Dans ses Cirques durables,
L'Antiquité barbare,
Enseignoit aux Mortels l'art
d'abreger leurs jours;

Icy par un secret & plus doux
& plus rare,
On apprend le moyen d'en pro-
longer le cours.

Je vous envoye un Ouvrage qui dit beaucoup en peu de paroles, & qui peint un caractere rare, quoy que le nombre des parties qui le composent ne soit pas grand. C'est le Portrait du Sage, qui trouvera toujours plus d'Admirateurs que de Sectateurs. Il est de Mr l'Abbé de Riupeirous, qui a fait paroistre son esprit par des Ouvrages de plus longue haleine, & qui ont receu beaucoup d'applaudissemens.

LE PORTRAIT

SI dans le monde il est un Sage
[illegible]
[illegible]
De porter le titre d'heureux,
Il ne connoît de sa fortune
[illegible]
[illegible]
Ni les Princes, ni ses Amis
Il ignore le vil commerce
[illegible]
[illegible]
L'infame métier de flateur
Tous ses desseins sont legitimes,
[illegible] *sa raison* [illegible]

Il est toujours juste, & sans crimes;
Il ignore mesme le nom
Dégagé de toute contrainte,
Le repos fait tous ses plaisirs;
Et content il voit [illegible]
Parce qu'il voit tout sans desirs.

Il joüit d'une paix profonde,
Que nul revers ne peut troubler,
Et [illegible] du monde
Ne pourroit le faire trembler.

Deux parens du même nom ont eu le bonheur de se ressentir en mesme temps des bontez du Roy, vers la fin du mois passé, ayant esté faits Colonels, l'un de Cavalerie, &

l'autre d'Infanterie. Le premier est Mr de Monic la Thuilerie, dont je vous appris les heureux commencemens, le courage, & la vigueur extraordinaire dans ma Lettre de Février 1680. Il estoit devenu par ses services Lieutenant Colonel du Royal d'Anjou. Le Roy luy donna son agrément pour l'achat d'un Regiment, qu'il traita de celuy de Mr le Chevalier de Courcelles, & quelque temps aprés, Sa Majesté luy a accordé en pur don le Regiment de Monbas, qu'il avoit [illegible]

quand [illegible] Colonel d'Infanterie [illegible]
[illegible]
[illegible] Royal [illegible]
[illegible] Regiment [illegible]
[illegible]
[illegible] Bataillon, [illegible]
Regiment à [illegible] Bataille de la
Marfée [illegible] également
[illegible] son
[illegible]. Ces deux Colonels
[illegible] leurs [illegible]
[illegible] Frères
[illegible]
[illegible] signalé au Roy Henry
IV [illegible]
[illegible]
[illegible] de Mesgrigny, le

Capitaines [illegible] & d'au-
tres [illegible] & Messieurs
Anglois, demeurerent [illegible]
dans la Ville de Troyes
qui avoit pris le party de la
Ligue, ne laissoient pas son
[illegible] toutes les autres
Villes de Champagne dans la
rebellion, excepté celle de
Châlons. A la verité, ils n'eu-
rent pas d'abord les succés
qu'ils s'estoient promis, ayant
eu [illegible] Comte de Grand-
pré, par Mrs de Brichanteau,
de la Vauguyon, de Sancourt,
& [illegible] grand nombre de
Troupes. Ils [illegible]

main armée jusques au milieu des Troyes; mais ils ne purent s'en rendre les Maistres, ayant esté repoussez: si ce que l'Autheur de l'Histoire Ecclesiastique de ce Diocese attribuë bien moins à la deffense humaine, qu'à celle des Saints Patrons de cette Ville. Toutesfois, ces genereux courages ne furent point rebutez par ce manque de succés qui avoit esté accompagné de la mort de Morny, Lieutenant de Santour, Fils de l'un d'eux; de celle de Santour mesme, & de plus

sieurs autres personnes considerables ; & qui fut encore suivy des massacres d'un de leurs Freres, & d'un de leurs Cousins ; de la perte qu'ils souffrirent en la plus part de leurs Biens, & de mille dangers pour leur liberté & pour leur vie. Ils y perseverérent malgré tous ces malheurs & toutes ces traverses ; & s'y appliquérent avec tant de zele & tant de prudence, qu'enfin ils obtinrent par les voyes de l'adresse & de la douceur, ce qu'ils n'avoient pû emporter par la force des Armes ; en

... Sully en ... quo ...
gnage, par la rapport ...
sons d'une Lettre de ... Ma-
... Messieurs ...
Conseil d'Estat ... de ...
du 28 Juillet 1595. Contre
la rebellion de Troyes ...
arrivé, celle des autres pla-
ces de Champagnois ...
... les reductions ...
Capitale ... Roy
attribuent bien ...
service ... Vienne
... qu'il en ...
fait mention dans les ...
Balcanes des ...
de sa Majesté, lesquels ...

rangea avec le Bi[illegible] de Mr de la Thuilerie, qui estoit l'autre genereux Frere dont j'ay entendu parler.

Chacun a son caractere, & vous trouverez quelque chose d'assez singulier dans celuy d'une jeune Demoiselle, dont je vais vous apprendre l'avanture. Elle avoit pris dés ses plus tendres années une estroite liaison avec une Fille de son âge, qui demeurant dans une maison voisine, estoit sans cesse avec elle, & partageoit tous ses divertissemens. Leur union se fortifia par ce com-

mende. La jeune Demoiselle se fit une si douce habitude de voir son Amie, qu'il n'y avoit rien d'égal à l'attachement qu'elle témoignoit pour elle. Tous les secrets luy estoient communiquez, & elle faisoit consister ses plus grands plaisirs dans l'épanchement mutuel de cœur, qui les engageoit à se découvrir jusqu'à leurs moindres pensées. Comme il est presque impossible d'aimer beaucoup sans estre jaloux, la Belle ne pouvoit souffrir sans des mouvemens d'impatience que

l'autre d'Infanterie. Le premier est Mr de Mesnyc la Thuilerie, dont je vous appris les heureux commencemens, le courage, & la vigueur extraordinaire dans ma Lettre de Février 1680. Il estoit devenu par ses services Lieutenant Colonel du Royal d'Anjou. Le Roy luy donna son agrément pour l'achat d'un Regiment, qu'il traita de celuy de Mr le Chevalier de Courcelles, & quelque temps aprés, Sa Majesté luy accorda en pur don le Regiment de Monbas, qui vint pour lors à va-

[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
elle apporta [illegible] ce que la [illegible]
exigeoit de son amitié [illegible]
[illegible] fort, [illegible] pouvant
[illegible]
[illegible] rompit avec elle pour ne
renouer jamais. Il est certain
que [illegible] poussa la chose
trop loin, mais le par [illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible] violent [illegible]

qu'elle n'avoit pas dans le cœur
qui l'exposoit sans cesse
à des sentimens d'indignation
& de colere, qu'il ne luy estoit
aussi aisé qu'on le croiroit
étouffer par de nouvelles assu-
rances d'amitié. Cette rupture
fit prendre à la Belle la reso-
lution de ne plus aimer. On
luy disoit qu'on luy pardon-
noit de ne point donner son
cœur à son Amie, pourveû
qu'elle le gardast pour un
Amant qui le meriteroit
mieux. Elle jura que si jamais
elle en écoutoit quelqu'un,
ce ne seroit que dans la veuë

[illegible] a [illegible] sup [illegible] fidel [illegible]
[illegible] quel [illegible]
[illegible] elle [illegible]
[illegible] pouvoit [illegible]
[illegible] grand [illegible]
pour [illegible] si elle pouvoit la foi-
blesse [illegible]
à l'amour [illegible]
de presens [illegible] divers [illegible]
[illegible] aucun [illegible]
[illegible] aucun [illegible]
[illegible] qu'elle [illegible]
[illegible] du [illegible]
[illegible]
tranquillite [illegible]
[illegible]
[illegible]

sieurs autres personnes considerables, & qui fut encore suivy des massacres d'un de leurs Freres, & d'un de leurs Cousins; de la perte qu'ils souffrirent en la pluspart de leurs biens, & de mille dangers pour leur liberté & pour leur vie. Ils y perseverérent malgré tous ces malheurs & toutes ces traverses, & s'y appliquérent avec tant de zele & tant de prudence, qu'enfin ils obtinrent par les voyes de l'adresse & de la douceur, ce qu'ils n'avoient pû emporter par la force des Armes, en

sensiblement, qu'elle estoit soin assevré qu'elle n'en seroit jamais trahis. Aprés qu'elle eut refusé quantité d'Allemans, enfin un Cavalier distingué par son merite & par beaucoup d'avantages du costé de la fortune, s'accoûtuma à la voir, & fut touché de ses charmes. La Mere voulut engager la Belle à des complaisances que l'honnesteté permet, afin d'augmenter l'amour qu'il commençoit à faire paroistre, mais ce fut un soin qu'elle dédaigna de prendre. Elle disoit qu'elle

traitte qu'elle ne craignoit rien
tant que de voir le Cavalier
assez amoureux pour se de-
clarer, parce qu'elle mesme
se condamneroit si elle n'ac-
ceptoit pas les avantages qui
luy estoient seurs par son al-
liance, mais qu'en examinant
le fond de son cœur, elle sou-
haittoit que rien ne s'offrist
pour elle qui la pust tenter,
afin de pouvoir vivre tou-
jours dans l'estat heureux de
liberté où sa mere la laissoit.
Ses souhaits ne furent point
accomplis. Le Cavalier ne put
renfermer sa passion. Il pria la

Mere de luy accorder sa Fille & il les laissa maistres des conditions. La belle surprise de la declaration, demandant du temps pour se consulter. Elle ne sentoit aucun panchant pour un engagement de cette nature; & l'inconstance de son Amie luy faisant envisager l'obligation d'aimer un Mary comme un malheur qui auroit pour elle des suites facheuses, elle auroit prié le Cavalier de changer de sentimens, si la Mere, & tout ce qu'elle avoit d'Amis, ne luy eussent representé le tort qu'elle

[illegible] les [illegible] fu fort[illegible]. Les pro-
positions du Cavalier furent
acceptées ; & comme il luy
fut permis d'expliquer tout
son amour, il eut du chagrin
de voir que la Belle n'y ré-
pondoit que par des honnes-
tetez qu'il luy estoit impossi-
ble de ne pas avoir. Il eut
beau luy reprocher une cer-
taine froideur qu'elle ne pre-
noit aucun soin de luy ca-
cher ; elle luy disoit que les
plus fortes passions des hom-
mes s'éteignant en peu de
temps, il estoit bon qu'elle

[illegible]

[illegible] plus [illegible] des Fem-
mes. Elle [illegible] la
beauté & la fidelité [illegible] bien-
fait & s'il [illegible]
[illegible] il falloit qu'il [illegible]
[illegible] caressoit com-
me elle. Un jour que voulant
luy plaire, il l'avoit mise sur ses
genoux [illegible] elle fut de
[illegible] il fit
[illegible] en cherchant
[illegible] comme elle
estoit [illegible] délica-
te, elle [illegible] cry qui dura
long temps [illegible] sujet
d'apprehender [illegible] se
fust [illegible] La Belle [illegible] de-

sespoir de la cheute, que luy fit le Cavalier d'une maniere fort impetueuse, & n'estant plus capable d'entendre raison, voyant que sa chienne continuoit à se plaindre. On luy apporta dequoy manger, & elle détourna la teste de toutes les choses qu'elle aimoit le plus. Elle fut assez pour faire dire à la Belle que tous ses plaisirs estoient perdus, & que sa chienne estoit morte. Elle mourut en effet deux jours aprés, & quand la Belle auroit perdu tout ce qu'elle avoit de plus cher au monde, elle n'au-

rois pas montré une plus sensible affliction. On ne pouvoit essuyer ses larmes, & elle dit mille fois que ce n'étoit point à elle à aimer, puisque ses attachemens luy coustoient toujours si cher. Le Cavalier voulut luy parler, & sitost qu'il [illegible], elle fuyoit en disant qu'elle ne pouvoit suporter la veuë d'un homme qui l'avoit privée de ce qu'elle aimoit le plus. Elle ajoûtoit qu'il l'avoit fait à dessein par un pur motif de jalousie. Tout ce qu'on luy put dire sur les contes qu'elle

donneroit sujet de faire ; qu'elle ne sçauroit que pour une Chienne aimée, elle auroit rompu un mariage si avantageux pour elle, [illegible] ravie qu'a l'affermir dans la resolution de ne plus revoir le Cavalier. Des sentimens si bizarres n'ont point manqué de le rebuter. Il a obligé la Mere à luy rendre sa parole, & quand on voudroit conclure le mariage, on ne croit pas qu'on pust l'obliger à y consentir.

Je vous fis l'année derniere le détail de ce qui s'estoit passé

à l'ouverture du Senat des Nor-
ces. Vous en fustes si satisfaite
que vous me priastes de con-
tinuer les années suivantes.
Je voudrois avoir pû satisfaire
plûtost vostre curiosité, mais
souvenez-vous que l'ouver-
ture de ce Senat se fait deux
mois plus tard que celle de
nos Parlemens, & que la dis-
tance des lieux ne permet pas
que l'on soit si tost éclaircy
de ce qui s'y passe. Je vous
fais part de ce que j'en ay
receu.

A Nice le 26. Février 1694.

L[illegible] ses Audiences suivant la coustume, le lendemain des Rois. [illegible] extraordinaire, & [illegible] de la Rente, Premier President, parla d'une maniere fort éloquente & fort polie. Voicy la substance de ce qu'il dit. Le sujet de son Discours fut de l'importance de faire regner la Justice dans un Estat, du caractere des Magistrats qui la doivent rendre, & des qualitez qui leur sont necessaires pour remplir leurs devoirs [illegible] Aprés cette division il dit qu'il

avoit parlé en Latin l'année dernière, pour se conformer à l'usage ordinaire du Senat, [illegible]

[illegible]

seulement que le Langage [illegible]
Republique [illegible] qu'il [illegible]
bien [illegible] déterminé [illegible] ces
exemples, que par les reflexions
qu'il a faites, [illegible] que les [illegible]
[illegible] depuis trois [illegible]
[illegible], que le Lan-
gage François [illegible] parfaitement
[illegible] qu'en [illegible] Ville
réunie à la France [illegible] annexion
[illegible] le langage comme elle
[illegible] domination [illegible]
Après [illegible] il explique
[illegible] proposition de
[illegible] Justice dans
[illegible] il
[illegible] des desordres, que

l'amour propre, est incapable de probité, & des maux qui suivent les mouvemens des passions, des desordres, & leurs déreglemens qui troublent la société civile. Il fit voir ensuite combien la Justice est necessaire pour les reprimer; il montra qu'elle conserve les droits du Prince, qu'elle défend ceux de l'Eglise, qu'elle maintient les Privileges de la Noblesse, qu'elle fait la seureté des foibles, contre les entreprises des Grands. Et par là du nombre d'Estats qui ont pery dés que la Justice en a esté bannie; & parcourant tout ce que Sa Majesté a fait pour

La reformation des abus qui s'e-
stoient introduits dans la forme
de [illegible] & dans les Loix, &
dans les Coustumes [illegible]
premiers points [illegible]
que cette Justice [illegible]
davantage dans le cours de son
invincible Monarque [illegible]
son Regne [illegible]
souvenir [illegible]
[illegible] les Rolles des [illegible]
[illegible] en deux [illegible]
importantes Mandemens [illegible]
Sur les [illegible] Magistrats
[illegible] il dit que les Rois sont les
Juges naturels de leurs Sujets, &
que le droit & le pouvoir qu'ils

en vn iour de la plus grande mar-
que de l'authorité Souueraine, que
lors qu'ils l'ont le plus de la com-
muniquer aux Magistrats, ils les
ont honorez de la pourpre, & de
l'hermine, qui estoient des orne-
mens de la Royauté, & les ont
placez sur des Tribunaux comme
sur des Trosnes, pour monstrer que
dans l'administration de la Iusti-
ce ils representoient la Majesté
du Prince; & qu'en effet la rebel-
lion à leurs Mandemens, & la
violence contre ceux qui les exe-
cutent, sont par les Ordonnances
des crimes sans pardon; qu'outre
la dignité de leur caractere ...

sont les Peres du Royaume, [illegible]
des Pauvres, [illegible] les Vefues, de
l'Orphelin, [illegible]
[illegible] l'appuy de l'innocence, et
la source de la tranquillité publi-
que. En fait [illegible] que les Par-
lemens de Paris, les premiers Senats
du Royaume, avoit esté jugé di-
gne d'habiter l'ancien Palais de
nos Rois, [illegible] en l'honneur de
[illegible] des Rois [illegible] des Empereurs
[illegible]
[illegible] à l'égard des devoirs des
Magistrats, il dit que le pre-
mier est [illegible] constance [illegible]
[illegible] volonté de rendre à chacun
ce qui leur appartient [illegible] qu'ils doi-

[illegible] toutes [illegible]
passions, [illegible] pour se garentir des
[illegible] de l'Evangile [illegible]
[illegible] quel [illegible]
[illegible] monstre [illegible]
[illegible] sur [illegible]
[illegible] sur eux
[illegible] mais [illegible]
laissent [illegible]
[illegible] leurs
[illegible] dans leurs pro-
pres familles, parmy leurs do-
mestiques [illegible] les
plus [illegible]
[illegible] presentent [illegible]
[illegible] contemplent [illegible]
[illegible] suppose

une fermeté incroyable, que comme il eſtoit [illegible] à tout le monde d'avoir accès facile, à l'exemple des Magiſtrats Romains, qui donnoient audience en tout temps en tous lieux, juſqu'à ſe placer dans les feneſtres près de la porte, ſuivant le témoignage de Plutarque, pour eſtre plus à portée d'entendre ceux qui avoient quelque choſe à leur dire. Il parla de la neceſſité de bien ſçavoir les Loix & les Ordonnances, du danger d'accabler la raiſon par la multiplicité des ſentimens des Auteurs, de la longueur des Procès, & du ſoin

[illegible] que [illegible] [illegible] [illegible] de la Justice [illegible] de Mess. [illegible] leur erudition & la [illegible] de leurs mœurs [illegible] avoir [illegible] proposer eux-mesmes [illegible] comme de parfaits modeles de ce qu'ils doivent estre; que dans les Conquestes [illegible] Villes de leur bonheur d'en avoir receu de tels Magistrats n'est pas un des moindres avantages du Roy, mais que le leur est grand d'y vivre sous un si grand Prince, qui protege la justice, & qui sçait la rendre dans toutes les Professions & a

la gloire qu'elle se fait par ses bienfaits publics, & par d'autres honneurs ; que l'Ordre de Saint Louis qu'elle a nouvellement estably, les Commanderies & diverses Places qui en dependent ne sont pas de ces Couronnes infructueuses que donnoient les Romains pour recompenses des bonnes actions ; que ce sont des Titres d'honneur ausquels S. M. a attaché des biens considerables, qu'elle distribue à ceux dont les services l'ont merité ; que cette justice dans les recompenses, dans l'observation des Loix, dans la punition des crimes, fait dans l'Estat

avoit parlé en Latin l'année derniere, pour se conformer à l'usage ordinaire du Senat, mais qu'il croyoit devoir donner cet [illegible] de la Langue Françoise, pour [illegible] pratique dans les [illegible] Parlemens du Royaume, que les Romains [illegible] establissoient [illegible] dans leurs Conquestes, [illegible] leur Langage comme leurs Loix, & que le Preteur de Sicile avoit repris Ciceron, de ce qu'il avoit parlé [illegible] Senat [illegible], disant qu'un [illegible] Romain [illegible] une action

[illegible]
[illegible]
[illegible] l'Empire [illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible] des [illegible]
[illegible]
[illegible] leur Princes [illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
qu'à leur confusion, & à la gloire de nôtre invincible Monarque.

[illegible]

[illegible] P[illegible] [illegible]

raisons [illegible] [illegible]

conse[illegible] Wi[illegible] [illegible]

[illegible] [illegible] [illegible] Com[illegible]

[illegible] vigilans [illegible]

[illegible] [illegible]

de la [illegible] Majesté [illegible]

[illegible] [illegible]

de [illegible] [illegible] par [illegible]

des Trouppes [illegible] pour les [illegible]

[illegible] [illegible] discipline

qui [illegible] [illegible]

[illegible] [illegible] [illegible]

[illegible] [illegible]

[illegible] Compagnie des [illegible]

[illegible] qu'à leur confusion, & à la gloire

[illegible]

[illegible] Discours [illegible]
[illegible] la [illegible]
[illegible] le fruict [illegible]
[illegible]
[illegible] degré [illegible]
[illegible] Eglise [illegible]
[illegible] Chrestienté [illegible]
[illegible] sage Pasteur qui [illegible]
[illegible] Dieu [illegible]
[illegible]
[illegible] exemples [illegible]
[illegible] accomplissemens [illegible]
[illegible] comme parla le Prophete
[illegible] recompense [illegible]
[illegible] infatigables [illegible] Louable
[illegible] Grand [illegible]

Ce sera sans doute vous faire plaisir que de vous envoyer l'extrait d'un Sermon de la Discipline Ecclesiastique que Mr l'Evesque & Comte de Noyon, Pair de France, Conseiller ordinaire du Roy en son Conseil d'Etat, prononça en l'Eglise de la Maison Professe des Jesuites, le Dimanche de la Quinquagesime. Ce sçavant Prelat ne portant encore que le nom d'Abbé de Tonnerre, a brillé autrefois dans les meilleures Chaires de Paris, & il a eu l'honneur de prescher des Avents & des

Carêmes entiers devant Leurs Majestez, avec un applaudissement si general, que quand sa naissance ne l'auroit pas élevé aux plus hautes dignitez de l'Eglise, on a tout sujet de croire que son esprit, & son erudition l'y auroient fait parvenir. On se fait un si grand plaisir d'entendre ses doctes Predications, qu'il eut trente-six Evesques pour Auditeurs le jour que je viens de vous marquer. Ce Sermon fut extremement approuvé de toutes les personnes d'autorité, de capacité & de pieté dans

l'Eglise,

l'Eglise qu'il entendirent, & ils le jugerent d'autant plus utile, qu'il falloit connoistre le concert & l'harmonie de la Discipline primitive avec la Discipline presente, selon les saintes regles, que l'Esprit de Dieu a dictées & prescrites dans le Concile de Trente, par une perpetuelle, & mesme tradition.

M.r l'Evesque de Noyon prit ces paroles de Saint Luc pour texte, *Et erat verbum illud absconditum ab eis*, & dit qu'en lisant d'abord la lettre du texte, sans penetrer le fond du mys-

ficte, on estoit forcé d'avoüer que l'on avoit cru trouver dans le personnage que fournissoit l'Evangile de ce jour, un Aveugle à éclairer, un Paresseux à exciter, & un Egaré à ramener dans la voye, mais que l'Esprit de Dieu nous donnant presentement de plus grandes lumieres, il alloit passer tout d'un coup de la lettre au mystere, & faire voir par trois changemens avantageux que cet Aveugle estoit un Penitent public, ce Paresseux un Catechumene, & cet Egaré un Chrestien parfait. Il commença en disant qu'il y a tant de rapport entre le peché qui est le mal, la honte, qui en est l'effet, & la penitence qui en est le remede, que le peché forme trois differentes especes de hontes & de penitences, dont la premiere est une

honte orgueilleuse qui fait des Penitens muets, qui augmentent leur crime par leur silence ; la seconde, une honte t[illegible]ée, qui fait des Penitens éloquens, & dont la parole attire la grace, & la troisiéme une honte saintement impudente, & dont l'exemple repare le scandale injurieux à la gloire de Dieu. Il donna Caïn qui ne répondit point quand Dieu luy demanda des nouvelles d'Abel, pour exemple de Penitent muet. *Penitens muets*, poursuivit-il, *qui voulez perir pour sauver un honneur imaginaire, & vous épargner une honte inevitable d'ailleurs, sçachez que vous ne serez ny aveugles, ny sourds, ny insensibles, & que vous verrez, vous entendrez, & vous porterez l'horreur de vos crimes par tout. Le remords*

une [illegible]

[illegible]

Dieu, éclaire toujours [illegible]

[illegible]

[illegible] le mal [illegible]

[illegible] favorable [illegible]

[illegible] David [illegible]

[illegible] Justice de Dieu [illegible] misericorde [illegible] qu'il

est aussi [illegible] une lumiere qui éblouit,

une voix qui menace, & un poids qui accable les pecheurs [illegible] *une voix qui console les Penitens, & un poids qui ne les charge qu'afin qu'ils s'élevent plus humblement vers Dieu.*

Aprés avoir donné Adam, qui accusa Eve d'estre complice de son peché, pour exemple du Penitent eloquent, dont la confession merita que Dieu luy pardonnast; & nous apprend que si les silences des Penitens muets attirent des maledictions, la parole des Penitens eloquens en détourne des foudres. Il dit qu'il a voulu que Saint Paul ordonnast à Timothée d'imposer des penitences publiques, & que la primitive Eglise estoit tous les jours occupée à ces saintes reconciliations. Il fit voir que si la penitence publique est un estat

odieux, & qui découvre de grands pechez que l'homme hypocrite affecte de cacher, c'est un effet de grace refusé aux Anges dans le Ciel, reservé aux hommes sur la terre, & que Dieu estime tant, qu'il le préfere en quelque façon à celuy d'innocence; comme s'il aimoit mieux sauver les Vaisseaux du naufrage, que de les laisser en seureté dans le Port; aprés quoy il s'écria, *Courage, Predicateurs publics, N'estes-vous pas suffisamment convaincus de tous les avantages de la grace, de la gloire de la penitence publique? Entendez-vous le sens du mystere qui estoit caché sous la figure de l'Aveugle? Devenez les panegyristes des penitens publics, & malgré les cris & les efforts de tous ceux qui voudroient vous imposer silence*

de plus en plus, & sans autre bonté avec le Penitent genereux de nostre Evangile, Seigneur, ayez pitié de moy.

Mr l'Evesque de Noyon fait remarquer dans la seconde partie, que le desir de la science, l'amour des plaisirs, & la lâcheté des matieres avoient formé trois differentes especes des anciens Catechumenes. Les curieux qui pretendoient connoistre les mysteres que l'Eglise leur cachoit, & qu'elle reveloit uniquement aux Fideles; les paresseux, dont quelques uns estoient appellez Cliniques, parce qu'ils differoient le Baptesme jusques au lit de la mort, pour eviter le long exercice d'une laborieuse penitence, & se laver à l'extremité tout d'un coup de leurs modestes qui remplissoient toute leur

demandoient rien [illegible] appli-
cation, & après avoir reconnu des
Catechumenes curieux, qui vouloient
sçavoir comment la Religion Chre-
stienne embrasse [illegible]
contradictions apparentes, & plus
difficiles à croire que celle du Buis-
son ardent, qui bruloit toujours sans
se consumer, il vient aux Catechu-
menes par ceux [illegible] *vostre*
langage, dit-il [illegible]
insensibles [illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
la [illegible]
comme si un miracle [illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
faux, *ridicules* [illegible] *injurieux à* [illegible]

[illegible] Nous
[illegible] Dieu, puisce
[illegible] nous
[illegible] les arbi-
[illegible] au crime
[illegible]
[illegible]
[illegible] par ouverte
[illegible] à la penitence,
[illegible] pardon. [illegible]
par les Catechumenes [illegible] &
[illegible] Benefices que l'E-
glise primitive [illegible] certains
Catechumenes, [illegible] elle fai-
soit Clercs, & [illegible] au service
des Eglises particulieres [illegible] Religions
[illegible]
[illegible] l'Eglise [illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]

de [illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
Grande [illegible] il est le plus grand [illegible]
[illegible] les Chrestiens [illegible]
l'usage du droit sacré [illegible]
Prelatures, qu'il les regarde comme
un poids, dont il ne peut descharger
plus seurement sa conscience devant
Dieu, que dans le temps precieux de
ses devotions.
[illegible] la troisiesme
partie en peu de paroles, elle faisoit
voir que les Chrestiens peuvent
estre partagez en trois classes, les
mauvais qui sont froids, les me-
diocres qui sont tiedes, & les par-
faits qui sont ardents: & pour sça-
voir si la parole de Dieu avoit ré-
pandu ses benedictions sur l'audi-

roit-il dit que pour en juger il fal-
loit que le Pecheur public devinst
un Penitent public, & s'écriast dans
les termes de Nabucodonosor reduit
[illegible] souz [illegible] J'estois un homme riche
& voluptueux, la seule regle de mes
[illegible] desreglez. J'estois [illegible]
[illegible] propres desirs, [illegible],
Dieu des justices vous m'avez aban-
donné. [illegible] un Dieu [illegible]
[illegible] qu'esprit, j'estois tout à
la chair, pouvois-je estre vostre ima-
ge? Vous estes le maistre de tout, j'e-
stois [illegible] qui n'est rien,
[illegible] l'Original & la
copie. J'estois [illegible] je
[illegible]
[illegible] fidelle [illegible]
[illegible]
[illegible] coupables [illegible] im-
[illegible]

stere, on estoit forcé d'avouer que l'on avoit cru trouver dans le personnage que fournissoit l'Evangile de ce jour, un Aveugle à éclairer, un Paresseux à exciter, & un Egaré à ramener dans la voye, mais que l'Esprit de Dieu nous donnant presentement de plus grandes lumieres, il alloit passer tout d'un coup de la lettre au mystere, & faire voir par trois changemens avantageux que cet Aveugle estoit un Penitent public, ce Paresseux un Catechumene, & cet Egaré un Chrestien parfait. Il commença en disant qu'il y a tant de rapport entre le peché, qui est le mal, la honte, qui en est l'effet, & la penitence qui en est le remede, que le peché forme trois differentes especes de hontes & de penitences, dont la premiere est une

honte orgueilleuse qui fait des Penitens muets, qui augmentent leur crime par leur silence; la seconde, une honte t[illegible]ée, qui fait des Penitens éloquens, & dont la parole attire la grace, & la troisiéme une, honte saintement impudente, & dont l'exemple repare le scandale injurieux à la gloire de Dieu. Il donna Caïn qui ne répondit point quand Dieu luy demanda des nouvelles d'Abel, pour exemple de Penitent muet. *Penitens muets*, poursuivit-il, *qui voulez perir pour sauver un honneur imaginaire, & vous épargner une honte inevitable d'ailleurs, sçachez que vous ne serez ny aveugles, ny sourds, ny insensibles, & que vous verrez, vous entendrez, & vous porterez l'horreur de vos crimes par tout. Le remords*

[illegible] lumiere qui
peut estre obscurcie [illegible] qu'elle [illegible]
[illegible]
[illegible] de
Dieu, éclaire toujours assez pour
[illegible] plai-
sirs [illegible] l'obscurité [illegible] les
[illegible] porte [illegible]
[illegible] jamais, & qui
nous reproche [illegible] le mal que nous
[illegible] c'est [illegible] qui [illegible]
[illegible] diminuë jamais, &
qui [illegible] favorable
Expression de David [illegible]
[illegible] qui [illegible]
que [illegible]
est [illegible] par rapport à [illegible] dif-
ferens [illegible]
peine de la Justice de Dieu [illegible]
une grace de sa misericorde [illegible] qu'il
est aussi [illegible] une lumiere qui éblouit,

une voix qui menace & d'un poids [illegible] [illegible] les pecheurs [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] les Penitens, [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

Aprés avoir donné Adam, qui accusa Eve d'estre complice de son peché, pour exemple du Penitent éloquent, dont la confession merita que Dieu luy pardonnast; & nous apprenant que si les silences des Penitens muets attirent des maledictions, la parole des Penitens éloquens en détourne des foudres, il dit qu'il a voulu que Saint Paul ordonnast à Timothée d'imposer des penitences publiques, & que la primitive Eglise estoit tous les jours occupée à ces saintes reconciliations. Il dit encore que si la penitence publique est un estat

odieux, & qui découvre de grands pechez que l'homme hypocrite affecte de cacher, c'est un estat de grace refusé aux Anges dans le Ciel, reservé aux hommes sur la terre, & que Dieu estime tant, qu'il le préfere en quelque façon à celuy d'innocence ; comme s'il aimoit mieux sauver les Vaisseaux du naufrage, que de les laisser en seureté dans le Port ; aprés quoy il s'écria, *Courage, Pecheurs publics ! N'estes-vous pas suffisamment convaincus de tous les avantages de la grace, de la joye & de la gloire de la penitence publique ? Entendez-vous le sens du mystere qui estoit caché sous la figure de l'Aveugle ? Devenez & paroissez des penitens publics, & malgré les avis & les efforts de tous ceux qui voudroient vous imposer silence, criez*

de plus en plus qui sans mesure donnez avec le Pontife genereux de nostre Evangile, Seigneur, ayez pitié de moy.

Mr l'Evesque de Noyon fit remarquer dans sa seconde partie, que le desir de la science, l'amour des plaisirs, & la timidité des matieres avoient formé trois differentes especes des anciens Catechumenes: les curieux qui pretendoient connoistre les mysteres que l'Eglise leur cachoit, & qu'elle revelait uniquement aux Fideles; les paresseux, dont quelques uns étoient appellez Cliniques, parce qu'ils differoient le Baptesme jusques au lit de la mort, pour éviter le long exercice d'une laborieuse penitence, & se sauver à l'extremité tout d'un coup; & les modernes qui cessoient tout à fait

demandoient raison. Il en fit l'appli-
cation, & après avoir raconté des
Catechumenes curieux, qui vouloient
sçavoir comment la Religion Chres-
tienne embrasse & soûtient tant de
contradictions apparentes, & plus
difficiles à croire que celle du Buis-
son ardent qui bruloit toujours sans
se consumer, il vient aux Catechu-
menes parfaits. *Ce sont, pour vostre
langage, dit-il, hommes delicats & peu
insensibles à cette opposition que nous
sentons [illegible] les choses saintes que les
esprits [illegible] ; [illegible]
aisé de croire [illegible] plaisirs [illegible]
la merveilleuse [illegible]
comme si un miracle singulier estoit
un exemple commun, & pouvoit tirer
à consequence. Tout le monde [illegible]
delicat [illegible]
faux [illegible] ridicules [illegible] injurieux à [illegible]*

[illegible] Nous [illegible] Dieu, parce [illegible] nous [illegible] les [illegible] au crime [illegible] pardon [illegible] & [illegible] Benefices [illegible] Eglises particulieres [illegible] actions [illegible] longues espreuves

la [illegible] Superieure des [illegible] [illegible] [illegible] [illegible], pour parler avec [illegible] Saint Jerôme, le plus docte de tous les Grands hommes, il est le plus grand de tous les Chrestiens, fait voir [illegible] l'usage du droit sacré [illegible] aux Prelatures, qu'il le regarde comme un poids, dont il ne peut décharger plus seurement sa conscience devant Dieu, que dans le temps précieux de ses dernieres [illegible]

Ce Prelat tranche sa troisiéme partie en peu de mots, en faisant voir que les Chrestiens peuvent estre partagez en trois classes, les mauvais qui sont froids, les mediocres qui sont tiedes, & les parfaits qui sont ardents; & pour sçavoir si la parole de Dieu avoit répandu ses benedictions sur l'audi-

[illegible] il dit que pour en juger il fal-
loit que le Pecheur public devinst
un Penitent public, & s'écriast dans
les sentimens de Nabucodonosor touchant
[illegible] J'estois un homme riche
& voluptueux, la seule regle de mes
[illegible] déreglées. J'estois [illegible]
[illegible] propres desirs, [illegible]
[illegible] justice [illegible]
[illegible] un Dieu [illegible]
[illegible] à
la chair, pouvois-je estre [illegible]
[illegible] estes le maistre [illegible] j'e-
stois [illegible] rien,
[illegible] l'original [illegible] la
copie [illegible] je
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]

penitence. J'ay fait de plus trois salutaires efforts, qui m'ont relevé de toutes mes funestes cheutes. J'ay levé les yeux au Ciel, & je les ay fermez à la terre. J'ay fait revivre les sentimens que le crime avoit étouffez. Je suis tout renouvellé, & j'ay repris mon ancienne forme. Vous estes mon Createur, je suis homme, j'ay rappellé ma raison égarée. Vous estes mon Sauveur, je suis Crestien; j'ay retracé tous les traits de la Grace efficace, & par un heureux retour des vertus propres à mon âge, à ma condition, & à mon employ, ma premiere & belle figure d'homme Chrestien m'est revenuë.

Depuis ma derniere Lettre, j'ay à vous apprendre la mort de plusieurs personnes distinguées par leur naissance, par leurs emplois, &

par leur merite. En voicy les noms.

Mr Pucelle, premier President au Parlement de Grenoble, où il est mort d'une Fievre maligne en cinq jours, fort regretté de toute cette Province, & de tous ceux qui avoient l'avantage de le connoistre. Il estoit Neveu de Mr le Maréchal de Catinat, & laisse deux Freres, l'un Conseiller Clerc au Parlement de Paris, & l'autre dans le service.

Mr Amelot, Abbé d'Evron, Aumônier du Roy. Il estoit Frere de Mr Amelot, distingué par plusieurs Ambassades, & presentement Ambassadeur Extraordinaire en Suisse. L'esprit, l'éloquence & l'integrité sont le partage de ceux de cette Famille, qui est des plus illustres de la Robe.

Mr Parmentier, Doyen des Sub-

stique de Mr le Prevost [illegible]. Il estoit âgé de quatre-vingt ans, & y fit par le grand nombre d'affaires qui luy ont passé entre les mains, qu'il n'y a personne qui ne sçache tout ce que je pourrois vous dire [illegible].

Dame Marguerite Charlote de Clerembault. Elle avoit épousé Mr de Vienne, Conseiller en la Cour, & Frere de Mrs de Vienne dont je viens de vous parler à l'occasion des deux Regimens qu'ils ont obtenus.

Mr de Charamon, Maistre d'Hostel du Roy. Il servoit auprés de Monseigneur le Duc de Bourgogne, & il est mort subitement d'apoplexie à Versailles.

Le Pere Dom Placide de Porcheron, Religieux Benedictin, &

Bibliotequaire de l'Abbaye de S. Germain des Prez. Il estoit de Chasteauroux Diocese de Berry, & avoit un genie d'une vivacité extraordinaire, une tres-heureuse memoire, beaucoup de delicatesse & de finesse d'esprit, de la politesse, sçachant parfaitement bien le monde, ce qui luy avoit attiré l'estime & l'amitié de quantité de personnes tres-considerables. La science du temps luy estoit connue, & il avoit de grandes lumieres sur les interests des Princes, n'ignorant rien des Genealogies des plus grandes familles de toute l'Europe. Il possedoit parfaitement la Geographie, & a fait imprimer sur l'ancienne un vieux Manuscrit auquel il a donné le nom de Ravennas, & qu'il a enrichy d'un tres-grand

nombre de Notes curieuses & sçavantes. Il estoit d'ailleurs grand Medailliste, & sçavoit tres-bien l'Histoire profane, ancienne & moderne. Il a eu grande part à l'Edition nouvelle de Saint Paulin, & écrivoit également bien François & en Latin. Il a fait une Education d'un Prince en François, & a fait tout nouvellement un Ouvrage sur l'ancienne Geographie. Il sera donné au public avec le temps. Il sçavoit la Langue Grecque & l'Italienne, & avoit une connoissance particuliere des Livres & des anciens Manuscrits. Enfin on trouvoit en luy tout ce qui estoit necessaire pour s'acquiter dignement de la Charge de Bibliothequaire dans une des plus fameuses Bibliotheques de

France, tant par son érudition, que par le grand nombre de Livres des meilleures éditions, & de quantité de Manuscrits des plus anciens qui l'enrichissent. Un homme d'un si grand merite devoit toujours vivre. Cependant il est mort dans la quarante & uniéme année.

Nous avons aussi perdu un Avocat fort celebre, qui n'estoit âgé que de quarante trois ans. C'estoit Mr de Retz. Je ne vous en diray rien, me contentant de vous envoyer les Vers que Mr de Vertron a faits sur cette mort.

Pleurez, [illegible]

Vostre Avocat est mort, l'un de nos

grands Esprits,

assurément c'est une perte

Et pour [illegible].
Themis [illegible]
Voyant de Rez *dans le Tombeau.*
De Rez avoit le sçavoir de Pageau,
De Patru la langue diserte,
De Fourcroy *la science* [illegible] *jeu-ne & beau.*
Assurément c'est une perte
Et pour vous, & pour le Barreau.
Pour ses Clients remply de zele,
Des Avocats il estoit le modele;
Mais cet illustre Mort vivant dans ses écrits
Charmera toujours nos esprits.
Si Paris *est une autre* Athéne,
De Rez *estoit son* Demosthéne.
Cet Orateur divin avoit un ton nou-
Le geste aisé, l'air doux, & la mine ouverte.

[illegible]

Et pour vous, & pour le Barreau.

Consolez-vous pourtant, infortunez [illegible]

[illegible] Palais n'est pas encor deserte;

Vous avez d'autres Orateurs;

Au défaut d'un Le Maistre, *au défaut d'un* Pucelle,

Au défaut d'un Langlois, *vous avez* Nivelle,

Des Sachot, *des* Robert, *des* Vaul-[illegible] *des* Chardon,

Des Dumont, *des* Errard, *qui vous charment l'oreille.*

Si j'osois avoir une langue pa-[illegible]

On m'entendroit parler, comme eux, en Ciceron.

J'étalerois les traits de la belle Eloquence,

à eſte poſſedé par la [illegible] de la
Rover [illegible] Maiſon a
[illegible]
te Proſe [illegible] ſous Urbain VIII.
[illegible]
Charleroy ayant la [illegible]
cette Place, ſouhaitant de paſſer par
[illegible]
Mr le M [illegible]
[illegible]

Douairiere. Elle estoit Fille du dernier Duc d'Urbin. L'Estat d'Urbin a esté possedé par la Maison de la Rovere; & quand cette Maison a manqué, il est devolu au Saint Siege sous Urbain VIII.

Dom Castillo qui commandoit dans Charleroy avant la reduction de cette Place, souhaitant de passer par la France pour retourner à Madrid, fit demander un passeport au Roy. Ce passeport luy ayant esté accordé, il a eu l'honneur de saluer Sa Majesté, & de recevoir des loüanges sur le Siege de Charleroy, qu'il a soutenu beaucoup plus longtemps que les Alliez n'ont fait d'autres Sieges dans des Places bien plus fortes. Mr le Mareschal Duc de Luxembourg, & Mr le Comte de Guiscar l'ont regalé, ainsi que plusieurs au-

tres Seigneurs de la Cour. Il a beaucoup d'équité, & les manieres honnestes, naturelles aux Espagnols.

Mr l'Abbé de Mailly Frere de Mr l'Evesque de Lavaur, de feu Mr le Marquis de Nesle, tué au Siege de Philisbourg, & de Mr le Comte de Mailly, Colonel general des Dragons, a esté nommé par le Roy pour remplir la place d'Aumônier de Sa Majesté, qui estoit vacante par la mort de Mr l'Abbé Amelot. Ce jeune Abbé soutient bien l'éclat de sa naissance, qui est des plus illustres de Picardie, & marche sur les traces de ceux de cette Maison, toujours estimez dans leurs differens emplois.

Il paroist depuis peu un Livre intitulé, *Journal des Marches, Campemens, Batailles, Sieges & Mou-*

uvemens des Armées du Roy en Flandre, & aux environs des [illegible], depuis l'année 1690. jusques à present. Il a esté presenté au Roy par Mr Vaultier, Commissaire ordinaire de l'Artillerie, & l'on y voit les ordres & la conduite d'un General, les Campemens, les marches, la maniere de les assurer, & d'occuper un terrain à la veuë de l'Ennemy, en quoy consiste le secret de l'Art militaire, & d'où dépend le succés des grandes actions. Il y a joint, par rapport à nos mouvemens, tous ceux des Ennemis qui ont esté de quelque importance, & leurs dispositions les mieux entenduës dans les differentes occasions. Cet Ouvrage est d'un stile concis, & accompagné d'une Carte particuliere des lieux de la Flandre où se sont passez les

mouvemens dont l'Auteur parle. Cette Carte a esté dressée sur les Memoires par Mr Moulart Sanson Geographe du Roy. Les Campemens de chaque année y sont marquez par des couleurs differentes. On y a mis aussi les Camps que les Ennemis ont occupez proche de nos Armées. Ainsi elle donnera un plein éclaircissement de tout ce qu'on pourra souhaiter. Ce Livre se vend chez le Sr Brunet, à l'Enseigne du Mercure Galant au Palais, dans la grande Salle.

Il debite aussi une Comedie faite sur des Originaux dont il se trouve dans tous les estats du monde; elle est intitulée *Les Souffleurs*, dont elle fait voir une peinture fort divertissante. Outre les Estampes qui se trouvent dans cette

Piece,

Piece, elle est remplie de quantité
d'Airs notez, de sorte qu'elle ne
plaist pas moins par la diversité qui
s'y rencontre, que par les choses plai-
santes que l'on a tirées de son sujet.

Le Roy partit de Versailles le 15.
de ce mois pour se rendre à Chan-
tilly. Le 16. il fit la reveuë des
quatre Compagnies de ses Gardes,
avec leurs Capitaines à leur teste;
& ensuite il prit avec les Princes-
ses le divertissement du Vol. Le
17. il vit encore les Gardes, aprés
quoy il alla tirer. Le 18. il arri-
va à Compiegne. Le 19. il prit le
divertissement du Vol avec les
Princesses. Le 20. il alla tirer, &
le 21. il fit la reveuë de son Regi-
ment, & alla encore tirer. Le 22. il
fit la mesme reveuë, & prit le diver-
tissement du Vol. Les deux jours

suivans il alla tirer, & le 2 il prit
encore le divertissement du Vol. Le
25. & le 17. il vit les Carabiniers,
& le 28. il alla coucher à Chan-
tilly, estant fort satisfait des Trou-
pes qu'il a veuës. Ce Prince y a de-
meuré le 29. & le 30. C'est un lieu
si delicieux, & Monsieur le Prince
en fait si bien les honneurs, qu'on
n'y peut estre qu'avec une extré-
me satisfaction. On ne peut dou-
ter de la parfaite santé du Roy,
puisque ce Prince infatigable a
toujours esté occupé à faire des
reveuës ou à chasser, & qu'il n'a
pas laissé de tenir Conseil dans
les temps qu'il n'estoit point oc-
cupé.

Le *Carême* estoit le vray mot
de l'Enigme du mois passé. Ceux
qui l'ont trouvé sont Mrs du

Guain, de Moryn Chesnebrun,
Bailly de Nogent : [illegible] Cor-
nillier : Destival de l'Hostel Ser-
pente : de Sitepierre : Mademoi-
selle de Cordouilles : le Berger
Fleuriste, le Bourgeois Fidelle de
la Montagne Sainte Geneviéve :
le Berger Auteur des galantes
Causes de recusation, contre la
Bergere Galatée la spirituelle du
Guiny & sa chere compagne : le
gros Controlleur : le Petit eveil-
le de Chatoue : le Fils adoptif de
Montmorency : l'aimable Risole :
Fanchon Renard : l'Abbé de Ga-
liotte, pres de Nogent le Rotrou :
le Discret Bongart d'Orleans : la
la Princesse Olive : Claridiane :
Briappe, le Chevalier du Soleil :
le Chevalier Rostelern Brufeldo-
re : M. Constance : l'Anagramme

[illegible] & ſon heureux Berger : le genie de la grande Ecurie : le Mary de l'innocence opprimée : la belle Mere de l'Hoſtel de Mars : l'Aimable Fouques : le Chevalier Pacifique ; le Pere de l'agreable Famille : Bihoreau l'aînée : de la Theilleſt & de l'Hameau : Hubert l'aimable, & bon Chreſtien ; Bertier, le Marchand de Vin : Mademoiſelle de Beauſſe du Gueſclin : le Sage de la Chapelle : le Sculpteur Prud'homme : l'Aſtrologien ſincere & diſcret : la Sage Mimie, & ſon agreable Amant perſeverant.

Vos Amies ſe divertiront ſur la nouvelle Enigme que je vous envoye. [illegible]

ENIGME.

A Deux choses bien differentes
Un mesme nom convient ; ce nom qu'il faut trouver,
Sans le secours des remarques suivantes,
Pourroit, Lecteur, te faire trop resver.

Pour te faciliter ce que tu te proposes,
Je te diray que l'une de ces choses
S'exprime en genre masculin,
Et l'autre en genre feminin.

L'une est gracieuse, agreable,
D'un accueil doux & favorable,

Et tres-volontiers se produit.
L'autre toujours est tenebreuse,
Timide, inquiete, ombrageuse,
Et s'effarouche au moindre bruit.

L'une fait toujours bonne mine,
L'autre ne vit que de rapine,
Et ravage par tout où son corps peut passer.
L'une enfin n'est qu'une gâte-ménage;
D'amour & d'amitié l'autre est un témoignage,
Mais un moment aussi suffit pour l'effacer.

Rien ne sçauroit estre plus de saison que l'Air nouveau que je vous envoye.

AIR NOUVEAU.

CHrestiens, aimez tous la souffrance,
Ou cessez de porter un nom si glorieux,
Rien n'est plus assuré que le chemin des Cieux
Est celuy de la patience.

Je viens à la situation des affaires de l'Europe touchant la Guerre presente. Les Sujets du Duc de Savoye s'estant flatez fort longtemps d'avoir la Paix depuis la perte de la Bataille de la Marsaille, ont cessé d'avoir cette esperance, sitost qu'ils ont appris que leur Prince étoit allé à Milan, pour conferer touchant les preparatifs de la Campagne prochaine, ce qui les a telle-

nt chagrinez qu'ils ont esté sur le
oint de se soulever. Cela seroit
vé si le Duc de Savoye n'eust
trost pris la poste pour retour-
à Turin, afin d'empescher par
esence la suite du méconten-
t de ses Sujets, qui ne sont pas
rs ruinez par les Troupes de
Alliez que par celles de leurs
emis. Ils sont aussi desolez par
artis de la Garnison de Pigne-
qui s'étendent dans toute la
e, & ne reviennent jamais sans
rand nombre de Prisonniers.
mort une si grande quantité
emans dans le Montferrat, qu'il
npossible que l'Empereur soit
at de reparer cette perte, ayant
iesme besoin de beaucoup de
pes, parce que les Turcs doivét
beaucoup plus forts la Campa-

gue prochaine que Sa Majesté Imperiale ne l'avoit crû. Depuis un mois, toutes les Lettres d'Allemagne, de Hollande, de Bruxelles, & mesme de toutes les Cours des Alliez, en conviennent, & toutes les correspondances secretes que l'Empereur a dans l'Empire Otoman en font foy. L'Empereur avoit crû pouvoir épargner la dépense d'une partie de sa Flote sur le Danube, mais les Turcs y font un si grand armement, que ce Prince se trouve obligé d'ajoûter au sien, non seulement tout ce qu'il en avoit retranché, mais aussi de nouveaux Bastimens, pour lesquels il n'y a point de fonds, non plus que pour l'augmentation des Troupes de terre, ce qu'on avoit resolu de mettre en campagne de ce costé-là ne suffisant pas pour

s'opposer aux Armées du Grand Seigneur, qui doivent estre formidables. Ce sont les propres termes des Lettres écrites de Vienne. Le Grand Visir ayant donné de son propre argent, a pû engager les vieilles Troupes qui avoient quitté le service, à y revenir. On assure mesme que le Grand Seigneur doit venir à Belgrade, pour y demeurer pendant la Campagne, afin d'estre plus proche de ses Armées. Toutes ces choses ont obligé l'Empereur d'envoyer en poste à Rome le Duc de Croy, pour demander du secours d'argent à Sa Sainteté. On luy a représenté l'embarras de la Chambre Apostolique, & que le Pape *trouvoit fort mauvais que la Maison d'Autriche ait voulu traiter plûtost que ses paternels offices, il*

promesses de l'Angleterre & de la
Hollande, pour luy faire continuer
la guerre, & refuser les propositions
de la France pour la Paix. Ce sont
aussi les propres termes des Lettres
de Rome. Les affaires de l'Empereur
sont en beaucoup plus mauvais estat
depuis cette réponse. Sultan Galga
avec quatorze mille, tant Turcs
que Tartares, & Mécontens de
Hongrie, estant entré en Transilva-
nie par un passage que gardoient les
Milices du Pays, qui l'ont laissé li-
bre. On les soupçonne d'avoir esté
d'intelligence pour l'abandonner,
estant fort las de la domination des
Imperiaux, qui leur est fort à char-
ge, & qui ont perdu quatre cens
hommes en cette occasion, avec
l'équipage de quatre Regimens.
Il y a eu plusieurs Villages pillez &

brûlez, pendant six jours que les Turcs & les Tartares ont demeuré dans le Pays, d'où ils ont amené vingt mille esclaves. Le Comte de Veterani s'est trouvé engagé de partager ses Troupes pour envoyer garder ce passage, de sorte qu'il a esté contraint d'en envoyer demander d'autres à la Cour de Vienne ; ce qui l'embarasse beaucoup en ayant grand besoin ailleurs, ainsi que de Travailleurs. Les Turcs la menacent de plusieurs Sieges à la fois, ce qui fait qu'elle dégarnit les Travailleurs d'une Place pour les envoyer à d'autres, & qu'aucune n'est achevée de fortifier. La cherté des vivres est tres-grande dans toute l'Allemagne, & le pain vaut cinq sols la livre à Francfort. Le VVirtemberg est entierement ruiné, &

il y est mort soixante mille person-
nes. Il ne faut pas s'en étonner, ce
Pays ayant esté obligé de nourrir
plus de quatre-vingt mille hommes
pendant la Campagne derniere.
Les autres Etats d'Alemagne, où
les deux Armées ont passé, ne
sont guere en meilleur estat. Les af-
faires d'Angleterre vont beaucoup
plus lentement que l'on n'avoit crû;
& comme il manque beaucoup de
Membres au Parlement, on a
mandé dans les Comtez ceux qui
se sont retirez. On croit que c'est à
cause du mécontentement qu'ont
les deux Chambres des trois Bills
qui ont esté rejettez par le Prince
d'Orange, & de la disette des fonds
pour trouver les subsides accordez.
Les impositions proposées sur le
Sel, sur les Bieres, sur les Cuirs

& parle, Savant, chagrinent beau-
coup ses Peuples, qui apprehendent
qu'elles ne soient éternelles. Un
Membre de la Chambre Basse a fait
un grand Discours sur ce sujet, & fait
connoistre que si l'on accordoit les
Impositions au Prince d'Orange, il
pourroit à l'avenir se passer du Par-
lement, & n'en convoqueroit plus,
& qu'ainsi cet Impost ne s'osteroit
point, parce qu'il faut qu'un Par-
lement annulle ce qu'un autre a fait.
Cette affaire n'est pas encore termi-
née. On a mis en liberté tous
ceux qui avoient esté enrollez par
force, tant Soldats que Matelots;
les recrües vont lentement, & quoy
qu'il y ait plusieurs Colonels nom-
mez, on ne travaille encore aux
recrües que de trois Regimens.
Les Troupes de Hollande ne sont

augmentées que d'un Regiment, & l'armement Naval n'est pas plus fort que celuy de l'année derniere.

Outre le chagrin qu'ont les Anglois, & les Hollandois à cause des Bâtimens que nous leur prenons tous les jours, ils ont encore eu celuy d'apprendre l'arrivée de nostre Flote des Indes, & l'on a cité à Londres pour leur faire leur procés, les Commandans des Vaisseaux qui ont laissé entrer le Capitaine Bart dans le Port de Dunkerque sans l'attaquer.

Cinq Personnes ont fait banqueroute à Madrid, Seville, & Cadix, & on croit qu'elles en feront faire plusieurs autres en Hollande, & que le commerce en souffrira beaucoup. Jamais l'Espagne n'a esté dans un si miserable estat, & cette gran-

de Puissance ne peut qu'à peine fournir dequoy deffendre la Pologne, où les François n'envoyent pas un grand nombre de Troupes.

Les affaires de Liege sont dans une situation qui merite bien que je vous en entretienne. Le nombre des Pretendans à la Principauté de cet Estat est grand. L'Empereur sollicite pour deux de ses Cousins, & les recommande à Rome. Ce sont l'Evesque de Wratislavie, & le Grand Maistre de l'Ordre Teutonique. L'Electeur de Baviere recommande le Prince Clement son Frere, Electeur de Cologne, & l'Angleterre & la Hollande sont declarées pour le Comte Doyen de l'Eglise de Liege, qui gouvernoit sous le deffunt Eves-

que Outre qu'il est tout à eux, les Hollandois ne veulent point de Princes, dont la puissance leur feroit ombrage, comme seroit celle de l'Electeur de Cologne. C'est ce qui les oblige à remettre beaucoup d'argent à Liege, pour soûtenir leur party. La France qui ne veut rien que d'équitable, represente seulement que le Pays & la Ville estant remplis de Troupes Estrangeres, on devroit reculer l'élection jusques aprés la guerre finie; puis que cette élection ne sçauroit estre presentement ny libre, ny legitime, à moins que l'on n'assigne un lieu franc & libre pour l'Assemblée des Capitulaires, qu'on ne relasche deux Chanoines Capitulaires, retenus prisonniers à Mastrik par les Hollandois, & que les

Cardinaux de Bou[illegible] ſtemberg, qui ſont auſſi Chanoines, ne ſe trouvent à l'Election. Cela eſt ſans replique.

Le Vaiſſeau le Diamant a fait une Priſe Angloiſe de vingt-cin[illegible] trente mille écus ; & les Armateurs de S. Malo y ont amené deux Priſes conſiderables, l'une Angloiſe, & l'autre Hollandoiſe. Je ſuis, Madame, voſtre, &c.

A Paris ce 31. Mars 169[illegible]

TABLE.

PRelude.
Relation d'un accident extraordinaire arrivé à Troyes en Champagne. 12
Recueil de Vers en forme d'histoire. 44
Dissertation sur la nature du feu. 65
Le Temps à Mlle de Scudery. 103
Réponse de Sapho au Temps. 105
Madrigal sur le mesme sujet. 107
Lettre de Mr de la Brosse à Mr de Can, Docteur en Medecine de la Faculté de Paris, concernant la Fievre maligne. 107
Epistre en Vers. 182
Galanterie. 187

Ee ij

Course faite de Paris à Versailles, & de Versailles à Paris. 189
Relation envoyée de Tripoly touchant les Antiquitez de Lebida, ou Leptis magna. 199
Construction d'un nouvel Amphiteatre Anatomique. 221
Le Portrait du Sage. 244
Mrs de Vienne sont pourveus de deux Regimens. 246
Histoire. 254
L'ouverture du Senat de Nice. 272
Extrait d'un Sermon preschê par Mr de Noyon aux grands Iesuites. 287
Morts. 301
Reception faite en France à Dom Castillo, cy-devant Commandant dans Charleroy. 309
Charge d'Aumônier du Roy donnée à Mr l'Abbé de Mailly. 310

TABLE.

Journal des marches & campemens des Armées du Roy en Flandre. 31[illegible]

Les Souffleurs. 31[illegible]

Journal du Voyage du Roy. 31[illegible]

Article des Enigmes. 31[illegible]

[illegible] des affaires de l'Europe. 31[illegible]

Prises faites par nos Armateurs. 330